

Territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération et de  
la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais hors  
BV de l'Odet

# STRATEGIE BOCAGERE & PROGRAMME D'ACTION



Préambule .....	3
1 – Le programme Breizh Bocage en Baie de la Forêt .....	4
1.1 Structure porteuse .....	4
1.2 Périmètre d’action .....	4
1.3 Le SAGE Sud Cornouaille et le PLAV .....	5
1.4 Gouvernance .....	6
2 – Etat des lieux du territoire .....	8
2.1 Historique – Programme BB 2012/2015 .....	8
2.2 Les milieux aquatiques .....	9
2.3 Identité agricole du territoire .....	9
2.4 Intégration du bocage aux documents d’urbanisme .....	10
2.4.1 Le Plan Local d’Urbanisme (PLU) .....	10
2.4.2 Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT) .....	11
2.4.3 SAGE Sud Cornouaille .....	11
2.5 Densité bocagère .....	12
3 – La stratégie du territoire de la Baie de la Forêt .....	13
3.1 – Bilan de l’évaluation Régionale de 2020 .....	13
3.2 Les préconisations de l’évaluation régionale 2020 .....	13
3.3 La priorisation .....	14
3.3.1 Le Données l’étude géomatique .....	14
3.3.2 Le système de notation des enjeux .....	14
3.3.3 Le système de notation des critères .....	15
3.4 Le programme d’action .....	17
3.4.1 Créer et planter de nouveaux linéaires .....	17
3.4.2 Protéger l’existant .....	19
3.4.3 Restaurer les linéaires dégradés, mettre en place une gestion durable du bocage .....	20
3.4.4 Coordonner et animer .....	21
4 Moyens humains et budget pluriannuel .....	24
4.1 Moyens humains .....	24
4.2 Moyens financiers .....	24
ANNEXES .....	25
Tableau de synthèse des communes dans le périmètre Breizh Bocage .....	26
Liste des membres du Comité Technique (COTECH) .....	27
Liste des membres du Comité de Pilotage (COFIL) .....	28
Enquête auprès des communes .....	30
Tableau de synthèse des densités de haie par commune .....	33
Cartographie .....	34
Détail du système de notation .....	44

## Préambule

---

La réhabilitation du bocage est indissociable d'un programme de reconquête de la qualité de l'eau. Par son rôle sur les ruissellements, le bocage contribue au bon état de la ressource en eau.

Au-delà des enjeux liés à l'eau, le bocage présente également un intérêt pour le climat des parcelles agricoles, la préservation de la biodiversité (corridors écologiques), la restauration des paysages, la production de bois et le stockage de carbone.

Le **programme régional Breizh Bocage** vise à préserver et renforcer le maillage bocager (haies, talus) dans le cadre d'opérations collectives. Il consiste à préserver, à entretenir et à replanter des haies et des talus, en lien avec les agriculteurs locaux.

Depuis 2007, le programme Breizh Bocage a évolué pour aller au-delà de la plantation et intégrer les notions de protection, de gestion durable et de valorisation du bocage.

Conformément au cahier des charges régional, cette étude consiste à élaborer une stratégie territoriale pluriannuelle en faveur du bocage ainsi que des priorités d'actions. Ce programme doit notamment permettre de répondre aux enjeux du territoire :

- **Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt** : en lien avec le programme d'actions volontaires ZSCE porté par l'Etat
- **Reconquérir la qualité sanitaire des zones conchylicoles** : en lien avec le déclassement sanitaire et le plan d'actions Aven aval qui doit être mise en œuvre en 2023
- **Limiter les phénomènes de ruissellement et lutter contre les inondations de l'Aven (de faible intensité)** : en lien avec la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

# 1 – Le programme Breizh Bocage en Baie de la Forêt

## 1.1 Structure porteuse

Dans le cadre du programme opérationnel du SAGE Sud Cornouaille, et en partenariat étroit avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, la stratégie de restauration et de préservation du bocage est pilotée par l'Agglomération de Concarneau :

### Concarneau Cornouaille Agglomération

Représentée par son Président, Olivier BELLEC

1 Rue Victor Schoelcher – CS 50636

29186 Concarneau Cedex

### Contact Technique

Coordinatrice du SAGE : Mélanie BRANELLEC

Technicien Milieux : Brice GUESDON

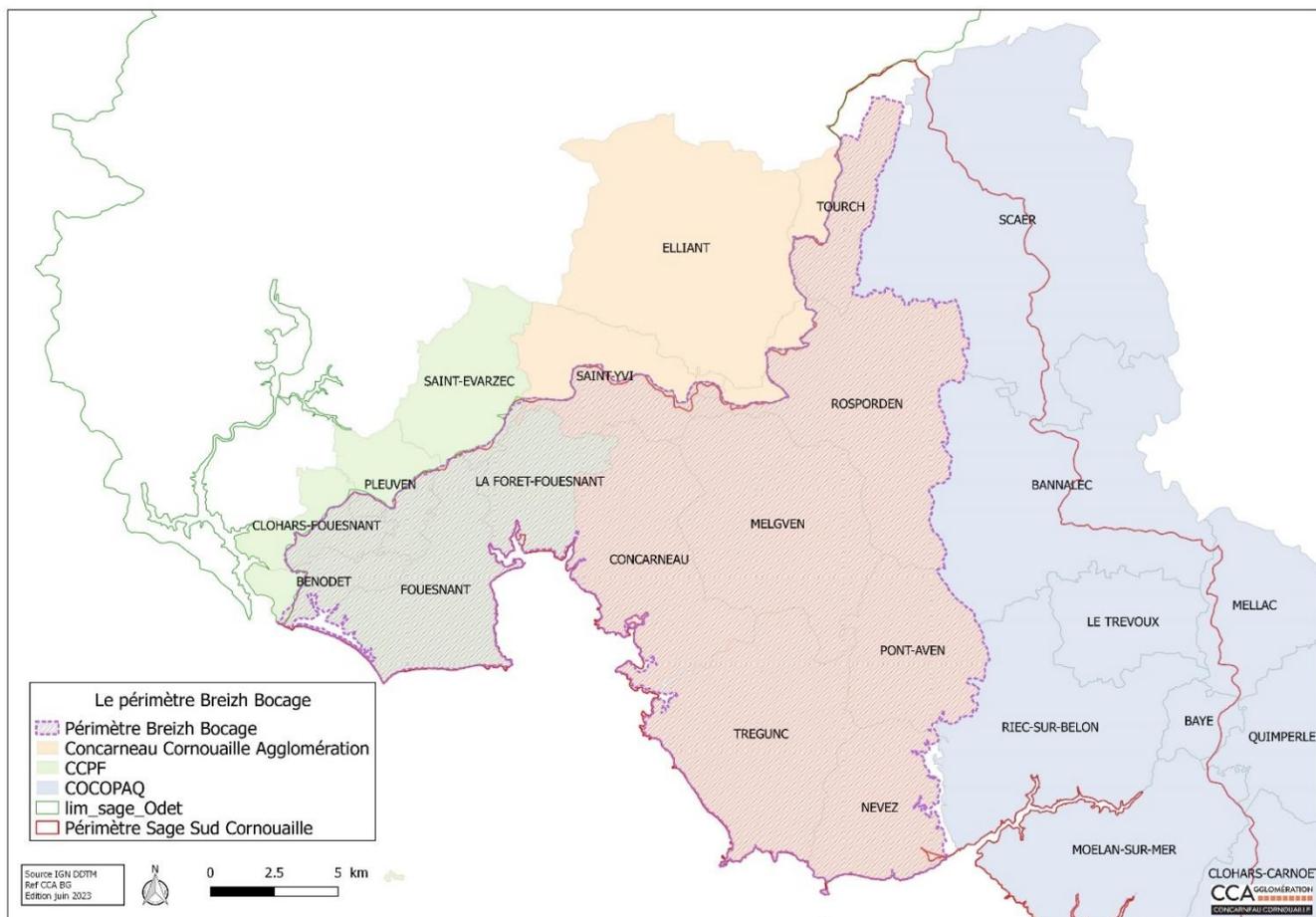
02.30.97.06.69

[melanie.branellec@cca.bzh](mailto:melanie.branellec@cca.bzh)

[brice.guesdon@cca.bzh](mailto:brice.guesdon@cca.bzh)

## 1.2 Périmètre d'action

Le projet « Stratégie bocagère – Programme d'action » est porté par Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) dans le cadre du programme opérationnel du SAGE Sud Cornouaille. Le périmètre d'action est défini comme le périmètre administratif de CCA et de la CCPF, hors SAGE de l'Odet qui fait déjà l'objet d'une programmation Breizh Bocage. La carte suivante illustre ce périmètre :



Les éléments chiffrés sont les suivants :

- Une surface totale de 34 845 Ha
- 6 communes sur la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF), dont 2 entièrement
- 8 communes sur Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), dont 5 entièrement

*En annexe figure le tableau récapitulatif des communes et des superficies concernées par le programme.*

### 1.3 Le SAGE Sud Cornouaille et le PLAV

Le territoire est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Dans un souci de cohérence et afin de répondre aux objectifs de la DCE, les différents maîtres d'ouvrage locaux se sont engagés en 2011 dans une réflexion commune pour mutualiser leurs compétences et leurs moyens dans le cadre d'un seul et unique Contrat multi-acteurs et multi-thématiques.

Aujourd'hui, la mise en œuvre du SAGE et du Contrat territorial associé s'appuie sur un partenariat entre les 3 intercommunalités du territoire (la Communauté de communes du Pays Fouesnantais, Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités avec un chef de file (CCA) qui assure l'animation du SAGE et la coordination des actions à l'échelle du territoire.

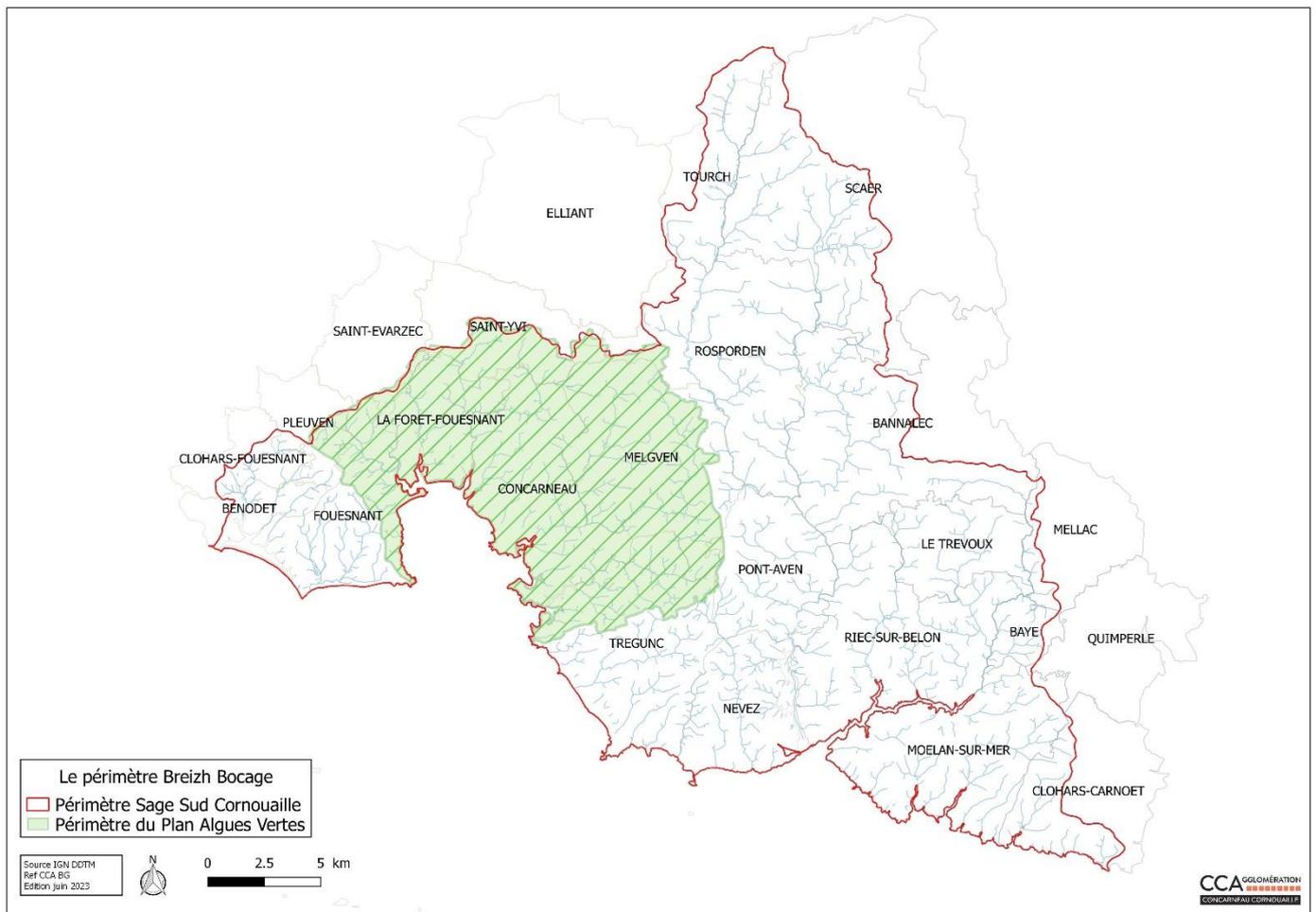
Afin d'atteindre les objectifs du SAGE approuvé en 2017, les 3 collectivités partenaires assurent la mise en œuvre des programmes d'actions suivants :

- Le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) de la Baie de la Forêt dont le 3<sup>ème</sup> plan d'actions vient d'être engagé sur la période 2022-2024
- Les programmes de gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble du territoire du SAGE Sud Cornouaille
- Les profils de vulnérabilités conchylicoles

La mise en œuvre d'une politique de réhabilitation du bocage doit permettre de compléter et de renforcer les actions déjà mises en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- **Lutter contre la prolifération des algues vertes sur la Baie de la Forêt** : en lien avec le programme d'actions volontaires ZSCE porté par l'Etat
- **Reconquérir la qualité sanitaire des zones conchylicoles** : en lien avec le déclassement sanitaire et le plan d'actions renforcés Aven aval qui sera mis en œuvre en 2024
- **Limiter les phénomènes de ruissellement et lutter contre les inondations de l'Aven (de faible intensité)** : en lien avec la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI)

Il répond en outre aux orientations du PCAET porté par l'Agglomération de CCA.



## 1.4 Gouvernance

2023 sera la première année où l'Agglomération de Concarneau portera un programme Breizh Bocage. La gouvernance du projet est donc d'importance : elle doit permettre de mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle basée sur une approche globale et intégrée en faveur du bocage. La composition du Comité de Pilotage (COPI) et du Comité Technique (COTECH) a été validée au sein des instances de CCA et de la CCPF.

Afin de travailler en transversalité avec les acteurs locaux et services concernés, il est proposé de constituer les instances suivantes :

**Comité de pilotage : il a vocation à piloter la démarche et à valider notamment les orientations de la stratégie bocagère. Il est composé de :**

- Les Vices –présidents en charge de l'eau et du développement durable (lien avec le PCAET) au sein de CCA et de la CCPF
- Des élus es communes concernées par le territoire
- Les services impliqués au sein des deux collectivités partenaires : Directions de l'Eau et de l'Assainissement, Directions Aménagement et Développement Durable
- Des représentants de la profession agricole : un représentant de la Chambre d'Agriculture, deux représentants issus du Groupe de Concertation agricole (1 CCA, 1 CCPF)
- Un élu de la SCIC Energie Sud Cornouaille
- De représentant d'associations de protection de l'environnement : Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante
- D'un représentant de la fédération des chasseurs du Finistère

- D'un représentant de l'Office National des Forêts,
- D'un représentant de l'Etat : DDTM
- Les partenaires financiers : représentant de la Région, du Département du Finistère et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

**Comité technique : Il a vocation à suivre l'avancement de la démarche et de s'assurer de la mise en œuvre des actions. Il est composé de :**

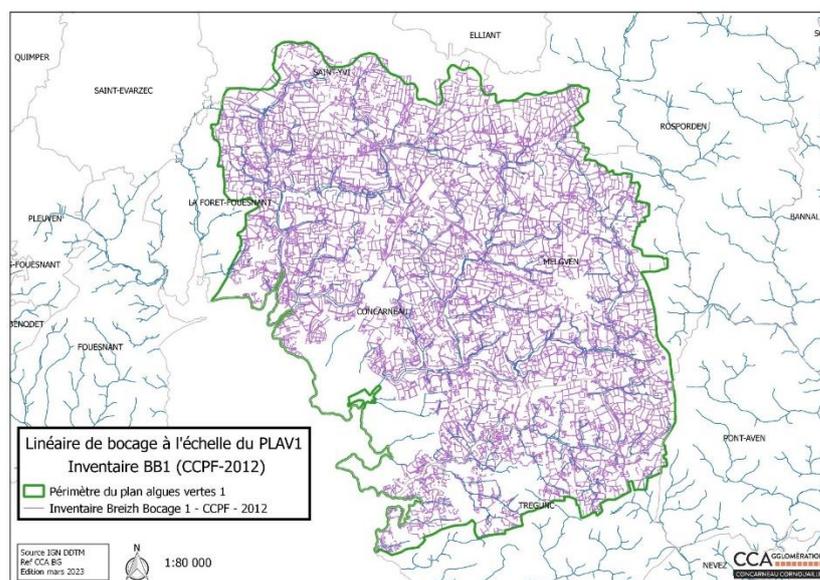
- Les services impliqués au sein des deux collectivités partenaires : Directions de l'Eau et de l'Assainissement, Directions Aménagement et Développement Durable
- Un technicien de la Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Un technicien de la SCIC Energie Bois Sud Cornouaille
- La DDTM et l'ONF
- Les partenaires financiers : Région, Département du Finistère et Agence de l'Eau Loire Bretagne

*La liste complète des membres de ces deux instances figure en annexe*

## 2 – Etat des lieux du territoire

### 2.1 Historique – Programme BB 2012/2015

Un programme Breizh Bocage (1) a été mis en œuvre entre 2012 et 2015 sur le périmètre du 1<sup>er</sup> plan algues vertes qui concernait les bassins versants du Lesnevard, du Moros et du Minaouet. Ce programme était porté par la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt.



Le bilan synthétique des opérations engagées sur ce premier programme BB est le suivant :

Priorité d'intervention	Linéaire de travaux réalisés (mètre)	Répartition
Priorité 1 – Création de ceintures de fond de vallée	2 114.5	26.9 %
Priorité 2 – Création de talus perpendiculaires à la pente	4 140.5	52.7 %
Priorité 3 – Restauration du paysage	1 598.5	20.4 %

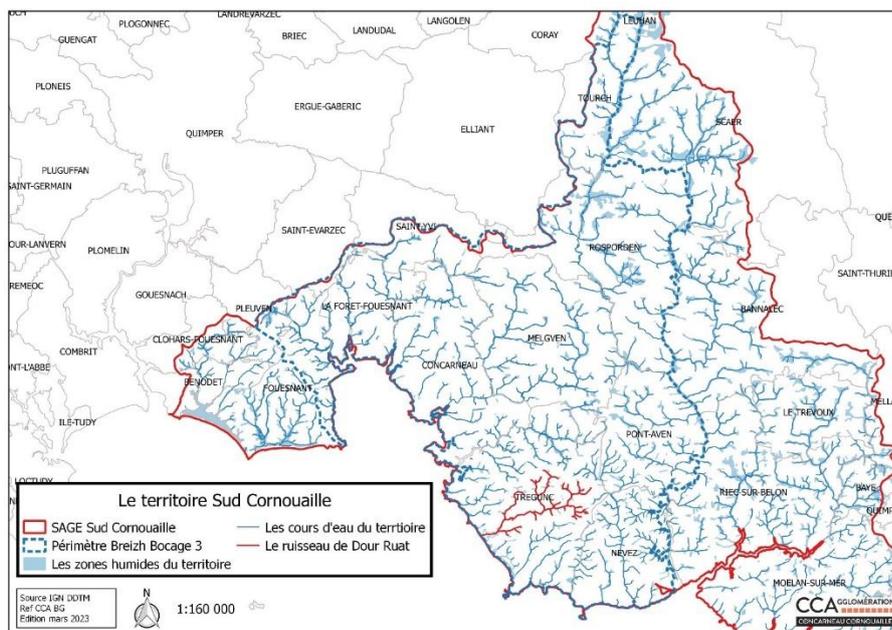
Le bilan du programme était le suivant :

<b>Points positifs du bilan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des agriculteurs malgré un linéaire existant important ;</li> <li>• Réalisation de talus et de haies essentiellement dans un objectif de protection de la qualité de l'eau (<i>80% des haies et talus ont été réalisés dans cet objectif</i>) ;</li> <li>• Protection du bocage en cours par les communes dans les PLU.</li> </ul>
<b>Points négatifs du bilan</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lourdeurs administratives importantes du programme Breizh Bocage (délais de réponse, contraintes, discontinuité entre les dispositifs, ...) : faible efficacité de travail ;</li> <li>• Manque d'appropriation des travaux par les exploitants ;</li> <li>• Destructures de talus et de haies encore constatées (aucune possibilité d'évaluer le linéaire détruit).</li> </ul>
<b>Interrogations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limites juridiques (absence de DIG, validité des conventions) ;</li> <li>• Bénéfices du bocage difficilement quantifiable.</li> </ul>

## 2.2 Les milieux aquatiques

Les cours d'eau et les zones humides du territoire figurent sur la carte ci-contre. Les inventaires des cours d'eau et des zones humides ont été réalisés en régie entre 2008 et 2011.

- Pour les cours d'eau, ce recensement a été transmis au service de l'Etat et constitue le référentiel officiel du territoire. Il a donné lieu à l'arrêté Préfectoral 2011-1057 du 18/07/2011.
- Pour les zones humides, l'inventaire a été transmis au département du Finistère qui a intégré cette donnée à son Inventaire Permanent des Zones Humides (IPZH).



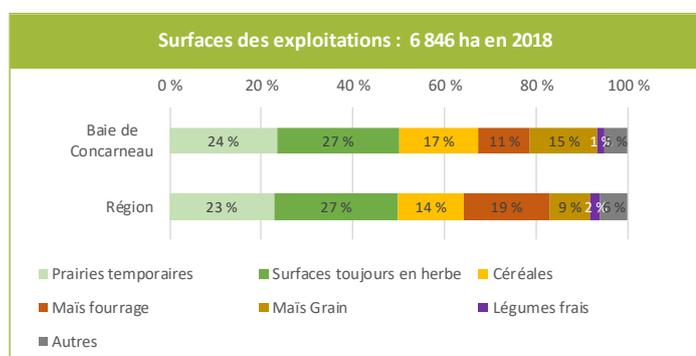
Ces 2 inventaires permettent d'établir le tableau de synthèse suivant :

	Surface / Linéaire à l'échelle du SAGE (59 869 Ha)	Densité à l'échelle du SAGE	Surface / Linéaire à l'échelle du périmètre BB 3 (34 845 Ha)	Densité à l'échelle du Périmètre BB3
Zones humides	5 475 Ha	914 m <sup>2</sup> /Ha	2 778 Ha	797 m <sup>2</sup> /Ha
Cours d'eau	953 Km	15.6 m/Ha	599 Km	17.2 m/Ha

Globalement ces cours d'eau sont jugés en bon état écologique au titre de la DCE. Seule la masse d'eau du Dour Ruat sur Trégunc est en doute. A ce titre un programme de restauration est en cours sur cette seule masse d'eau dont les principales actions sont la suppression de plans d'eau sur cours et la restauration hydro-morphologique des cours d'eau.

## 2.3 Identité agricole du territoire

Les données suivantes sont issues de l'enquête Régionale sur les pratiques agricoles de de 2018 :



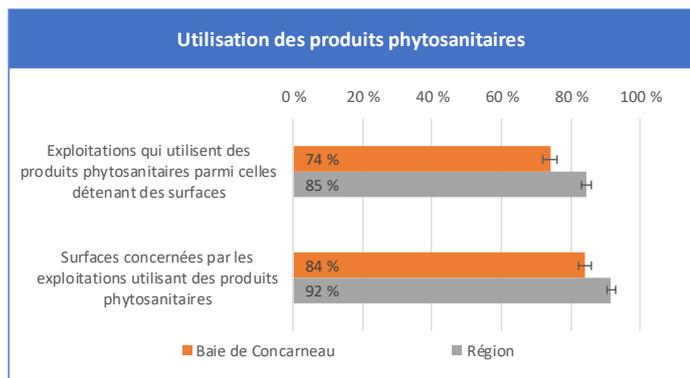
Les résultats sont cohérents avec la dominante polyculture / élevage du territoire.

Globalement, les proportions en herbe du territoire sont similaires aux proportions régionales. Les variations proviennent de la part céréales et maïs (ensilage ou grain).

Apports d'azote organique au sol (quantité exprimée en tonnes d'azote)



Le schéma de fertilisation de la Baie de la Forêt est relativement similaire au schéma régional. Toutefois, l'apport en azote minérale semble proportionnellement beaucoup plus important



Il y a proportionnellement moins d'exploitations en Baie de la Forêt à utiliser des produits phytosanitaires comparé aux reste de la Bretagne.

De la même façon, il y a moins de surfaces concernées par des traitements sur la Baie

## 2.4 Intégration du bocage aux documents d'urbanisme

### 2.4.1 Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Afin de connaître le degré d'intégration du bocage dans les différents PLU du territoire, une enquête a été adressée à l'ensemble des communes. Cette enquête figure en annexe, elle est basée sur essentiellement 2 thèmes :

- La connaissance du bocage : sur la base de quel inventaire ? Mise à jour ? Méthodologie de recensement ?
- Le degré de protection : classement de tout ou partie du linéaire ? au titre des EBC ? Des Paysages et du patrimoine ?

L'enquête figure en annexe

Le tableau bilan des enquêtes réalisées auprès des services figure ci-dessous :

<b>Connaissance du bocage</b>	Globalement, Les communes disposent toutes d'un inventaire du bocage de leur territoire. En revanche, ces inventaires ont été réalisés lors de la révision des PLU par les bureaux d'études chargés de l'opération : le détail de la méthodologie d'inventaire et l'exhaustivité du recensement n'est pas connu.
<b>Protection</b>	Les communes semblent avoir classé tout ou partie des talus au PLU via les lois Paysage et Espaces Boisés Classés.
<b>Causes principales de l'érosion du bocage</b>	Les raisons de la disparition du bocage évoquées par les communes sont l'activité agricole et le remembrement, l'urbanisation, et les difficultés d'entretien
<b>Priorités à mettre en œuvre en matière de protection</b>	Les actions prioritaires à mettre en œuvre pour restaurer un bocage de qualité sont la protection efficace de l'existant, la gestion durable des haies et la création de nouveau linéaire

Pour conclure sur cette enquête, les communes ont soulevé un problème de connaissance et d'inventaire du bocage pour mieux protéger les talus. Les actions prioritaires à mettre en œuvre vont d'ailleurs dans ce sens : protéger et gérer durablement l'existant.

Quelques services ont fait remonter la nécessité de développer le bocage comme un atout auprès des agriculteurs, en communiquant notamment sur la valeur ajoutée des fonctionnalités de la haie.

Enfin une commune a émis l'hypothèse d'instaurer un volet participatif avec les usagers lors des prochains inventaires pour identifier les haies à préserver au PLU.

#### *2.4.2 Le Schéma de COhérence Territorial (SCOT)*

Au SCOT de CCA, le bocage est mentionné à plusieurs reprises :

- Afin de conserver les caractéristiques paysagères et environnementales de zones déjà urbanisées, les PLU veilleront à définir des règles de construction en accord avec la préservation des haies et des talus.
- Comme élément à prendre en compte au niveau des PLU dans le cadre de l'identification et de la protection de la continuité de la trame verte et bleue

Ce document est en phase de mise à jour, ce point a été abordé avec le chargé de mission du projet et sera pris en compte dans la prochaine version. Le détail de cette thématique n'est pas encore connu. A minima, il est souhaitable :

- De prévoir d'intégrer les inventaires du bocage existant aux PLU
- Sur cette base, de protéger les haies et les talus au titre de la loi paysage ou bien des espaces boisés classés.

Au SCOT de l'Odet, le Bocage est mentionné à plusieurs reprises :

- Comme élément à prendre en compte dans la cartographie de la trame verte et bleue dans les PLU. Dans ce cadre, il est recommandé que toute suppression de haie doit être motivée par un argumentaire technique, et doit faire l'objet de compensations ;
- Comme élément à cartographier dans les PLU pour la préservation et l'amélioration du réseau hydrographique et de la lutte contre les inondations ;
- Afin de renforcer la trame verte et bleue (TVB), le SCOT précise que les Orientations d'Aménagement et de Programmation doivent identifier les linéaires de bocage remarquables, et au besoin prescrire des mesures spécifiques de protection. Dans le cadre du renforcement de la TVB, il est recommandé, notamment en tête de bassin versant, de prévoir la reconstitution de talus en lien avec la continuité des corridors écologiques.
- Dans les secteurs de coupure d'urbanisation, le bocage représente une valeur patrimoniale en termes de paysage et de patrimoine écologique. Un objectif de conservation est appliqué à ces éléments.
- Dans le cadre des aménagements routiers, il est recommandé que les éléments bocagers fassent l'objet de compensation au titre de la conservation du paysage.

Concrètement, ces deux documents de cohérence territoriale proposent aux PLU des pistes pour préserver le maillage bocager des communes, dans imposer de règles spécifiques. C'est donc bien au niveau communal que se joue la protection réglementaire du bocage.

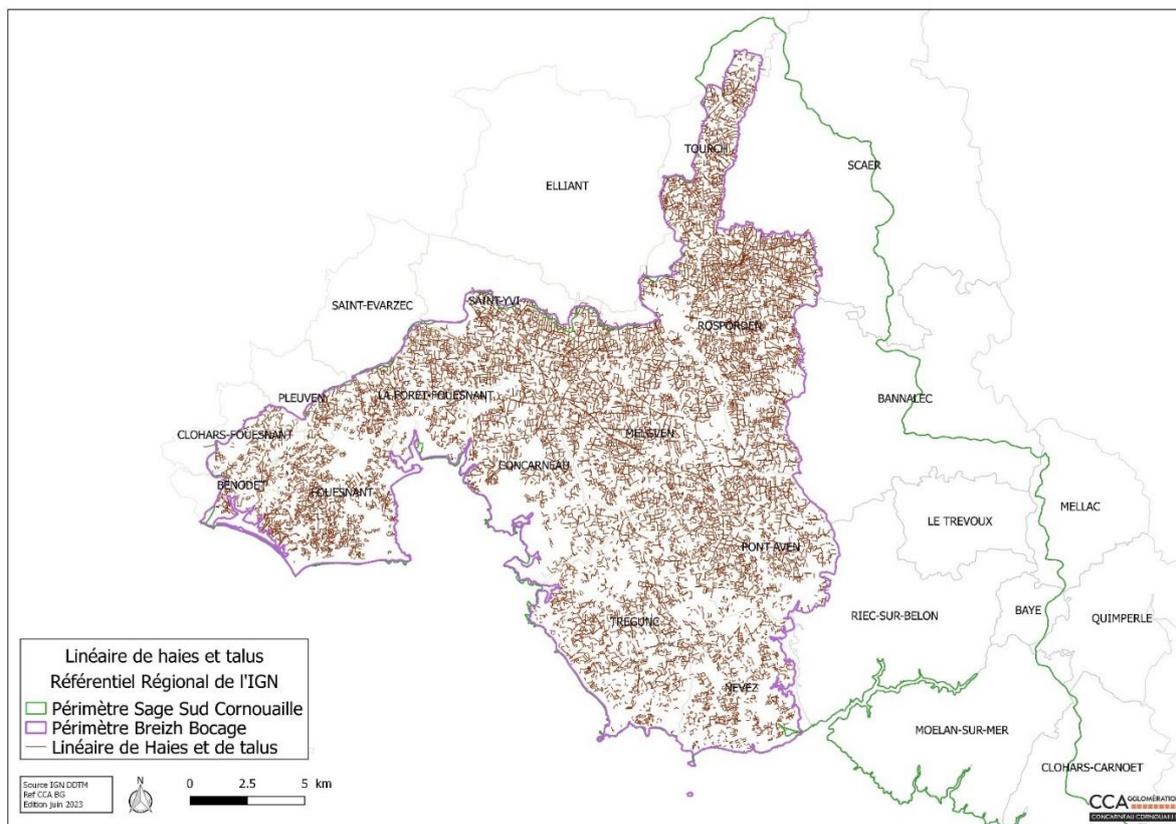
#### *2.4.3 SAGE Sud Cornouaille*

Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE Sud Cornouaille s'appuie sur les SCOT, les PLUi et les PLU pour promouvoir la protection du bocage. C'est la disposition 29 :

[...] les Plans Locaux d'Urbanisme (PLUi et PLU) et les cartes communales sont compatibles ou rendus compatibles avec les objectifs de protection du bocage [...] traduisent dans leurs orientations générales les objectifs du SAGE en matière de protection des éléments bocagers, [...].

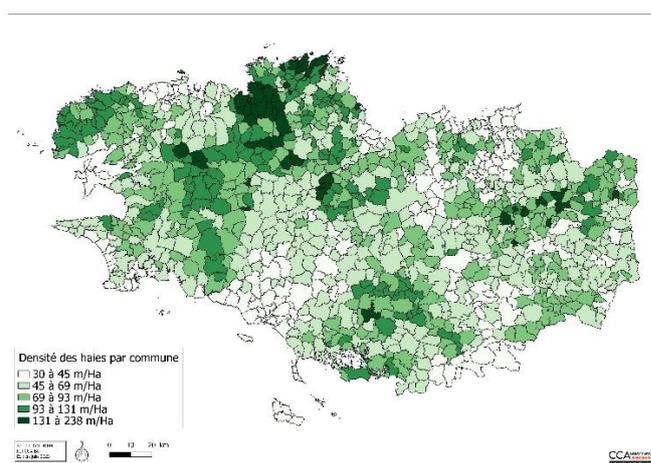
## 2.5 Densité bocagère

D'après le référentiel publié par l'IGN en 2022, le linéaire total de haies et talus est de l'ordre de 2327 Km répartis sur un territoire de 34 845 Ha. La densité moyenne est de l'ordre de 66.8 m/Ha avec de fortes disparités nord / sud liées à la proximité du littoral et aux zones urbanisées. La carte ci-dessous présente le linéaire de talus et de haies identifiées sur le territoire selon le référentiel régional :



Le même référentiel régional permet d'établir les densités moyennes suivantes, avec de fortes disparités comme le montre la carte ci-contre :

Densité moyenne m / Ha	
Baie de la Forêt	66,8
Finistère	72,5
Région Bretagne	71,7



*Les données par communes figurent en annexe*

## 3 – La stratégie du territoire de la Baie de la Forêt

### 3.1 – Bilan de l'évaluation Régionale de 2020

L'évaluation du programme Breizh Bocage 2 au niveau Régional a été réalisée en 4 modules :

1. Bilan de la mise en œuvre du programme
2. Approche socio-économique – Etude Agrocampus
3. Inventaire cartographique – Projet IGN
4. Enquête haie

Concernant la mise en œuvre du programme la synthèse du bilan est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Aspects positifs du bilan	Points à améliorer
<b>Efficacité</b> – Atteinte des objectifs	Maintien des linéaires de haies sur le territoire BB2	Remplacement des haies de champ par des haies de bord de route Disparition des haies dégradées, intermittentes ou anciennes par manque d'entretien Manque d'entretien au-delà des 3 premières années Manque de valorisation économique Lourdeurs du programme BB2
<b>Efficience</b> – Moyens mis en œuvre comparés au résultats obtenus	Fortes disparités entre les territoires : <ul style="list-style-type: none"><li>• Coût moyen de l'ordre de 7.40 € m/l</li><li>• Le moins cher : 3 à 6 € m/l</li><li>• Le plus cher : 15 à 20 € m/l</li></ul>	
<b>Pertinence</b> – Réponse du programme aux attentes des acteurs	Le prog. BB2 répond aux attentes en termes d'animation Accompagnement « clef en main » attractif et personnalisé	Nouvelles attentes des acteurs vis-à-vis de la BCAE7, du label haie, des PGDH, du label bas carbone ou encore de la valorisation économique
<b>Cohérence</b> – Articulation avec les autres dispositifs locaux		Manque de lien entre BB2 et les autres politiques de l'eau Manque d'articulation avec les acteurs locaux de la valorisation économique du bois
<b>Valeur ajoutée du FEADER</b> – Plus-value du FEADER dans la mise en œuvre de BB2	Financier majoritaire du programme	Complexe (lourdeurs, outil OSIRIS, délais de paiement ...) LE FEADER apporte une plus-value essentiellement sur l'animation. Pour la partie travaux il existe d'autres sources de financement.

### 3.2 Les préconisations de l'évaluation régionale 2020

Suite à l'évaluation Régionale du programme Breizh Bocage 2, les pistes d'amélioration suivantes ont été identifiées :

1. Clarifier les objectifs et les enjeux : développer une logique d'intervention
2. Simplification du dispositif Breizh Bocage : définition de barèmes, coûts simplifiés pour l'animation, approche globale et transversale
3. Professionnalisation des postes d'animateurs
4. Gouvernance locale

5. Information
6. Articulation des autres programmes arbres / transversalité
7. Privilégier les travaux de connectivité du bocage
8. Appropriation des travaux par les exploitants
9. Soutien et développement de la filière bois (économique)

La Région Bretagne a déjà engagé des modifications relatives au point 2 :

- Des coûts de travaux moyens selon les territoires permettront de définir des barèmes afin d'optimiser les coûts du programme
- Un Forfait « animation » permettra de simplifier la gestion administrative du programme

### 3.3 La priorisation

La stratégie développée sur le territoire de CCA est basée sur un travail de priorisation des secteurs à enjeux. Cette phase de l'étude a été réalisée en interne par croisement de données cartographiques essentiellement.

#### *3.3.1 Le Données l'étude géomatique*

L'étude s'est concentrée sur les données existantes au sein de la collectivité :

Couche	Source
Linéaire de bocage	Référentiel Régional, IGN
SAU du Territoire	RPG, source DDTM
Linéaire de talus perpendiculaires à la pente	Traitement interne à CCA, source IGN et MNT
Grain bocager	Source INRAE
Périmètres des enjeux du territoire : PLAV, ZSCE, ZAES Bact., PPRI	Source DDTM

Les cartes présentant ces données figurent en annexe.

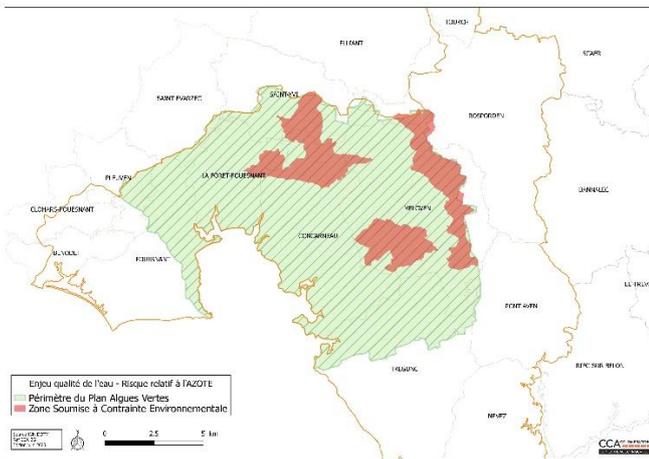
#### *3.3.2 Le système de notation des enjeux*

Ce système de notation est basé sur une double entrée enjeux et critères :

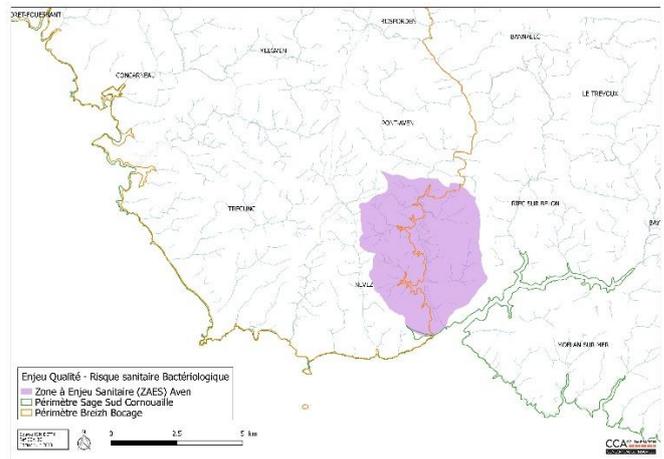
Enjeux	Notation
Enjeu AZOTE	Si la TBV est localisée dans le PLAV = prioritaire
Enjeu AZOTE Renforcé	Si la TBV est localisée dans la ZSCE = prioritaire
Enjeu BACTERIO	Si la TBV est localisée dans la ZAES bact = prioritaire
Enjeu INONDATION	Si la TBV est localisée dans le PPRI = prioritaire
Enjeu BIODIVERSITE	Identifier des seuils en fonction des surfaces vis-à-vis du grain potentiel. Plus la surface est faible, plus la TBV est prioritaire

Le détail des seuils et de la notation utilisé figure en annexe

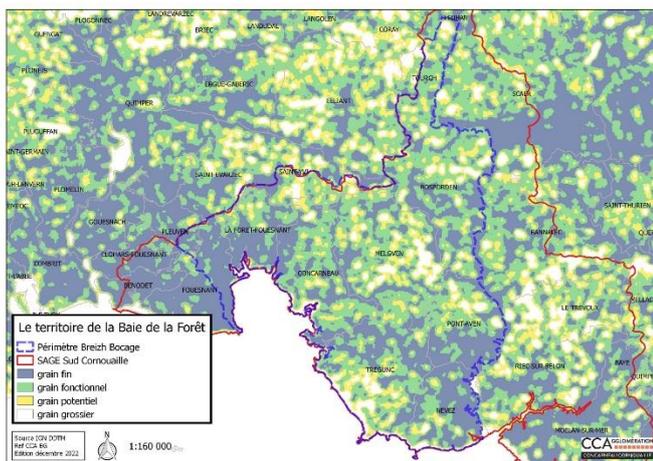
Les cartes suivantes illustrent ces enjeux.



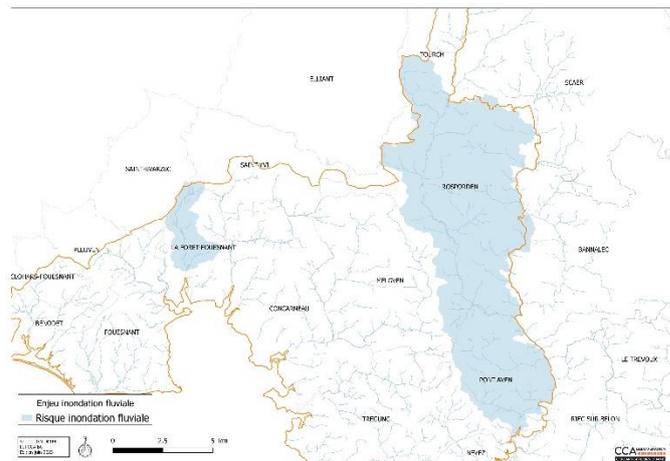
Enjeu Qualité de l'eau – Risque AZOTE



Enjeu Qualité de l'eau – Risque bactériologique



Enjeu biodiversité – Grain bocager, INRAE



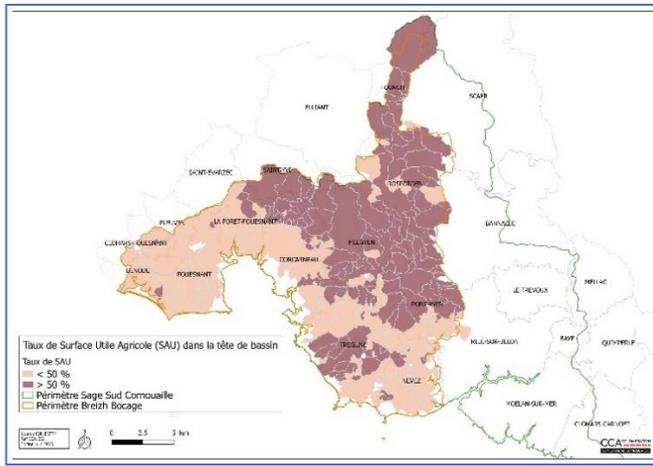
Enjeu inondation

Concernant l'enjeu biodiversité, l'INRAE (Institut National de Recherche Pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement) a engagé une étude sur le grain bocager et la connectivité des haies dont le bilan cartographique figure ci-dessus. L'objectif de cette étude est d'évaluer la qualité des connexions du bocage pour restaurer les continuités écologiques (trame verte).

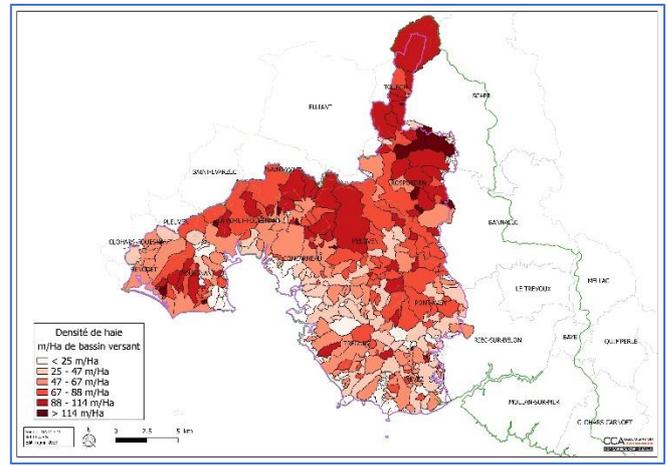
### 3.3.3 Le système de notation des critères

Critère	Notation
% de SAU	Ce critère doit permettre d'éliminer les secteurs urbanisés ou boisés qui ne seront pas intéressants dans le programme.
Densité du bocage (ml/Ha)	A l'échelle de la TBV, plus le bocage est dense, moins la TBV est prioritaire
Densité de talus perpen. à la pente (ml/Ha)	A l'échelle de la TBV, plus la densité de talus perpendiculaires à la pente est importante, moins la TBV est prioritaire.

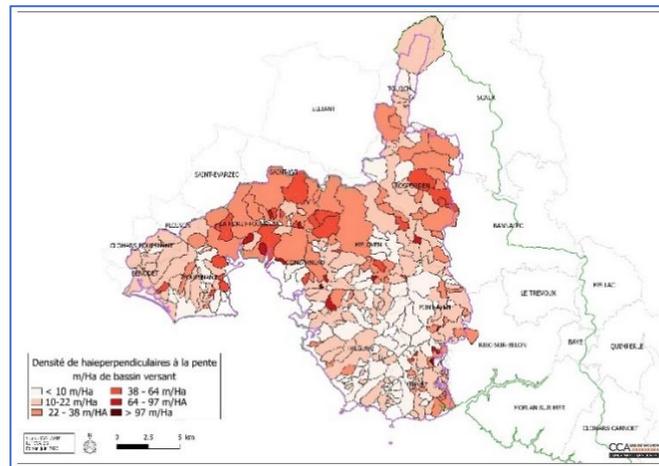
Les cartes suivantes illustrent la notation de ces critères :



Densité de Surface Utile Agricole



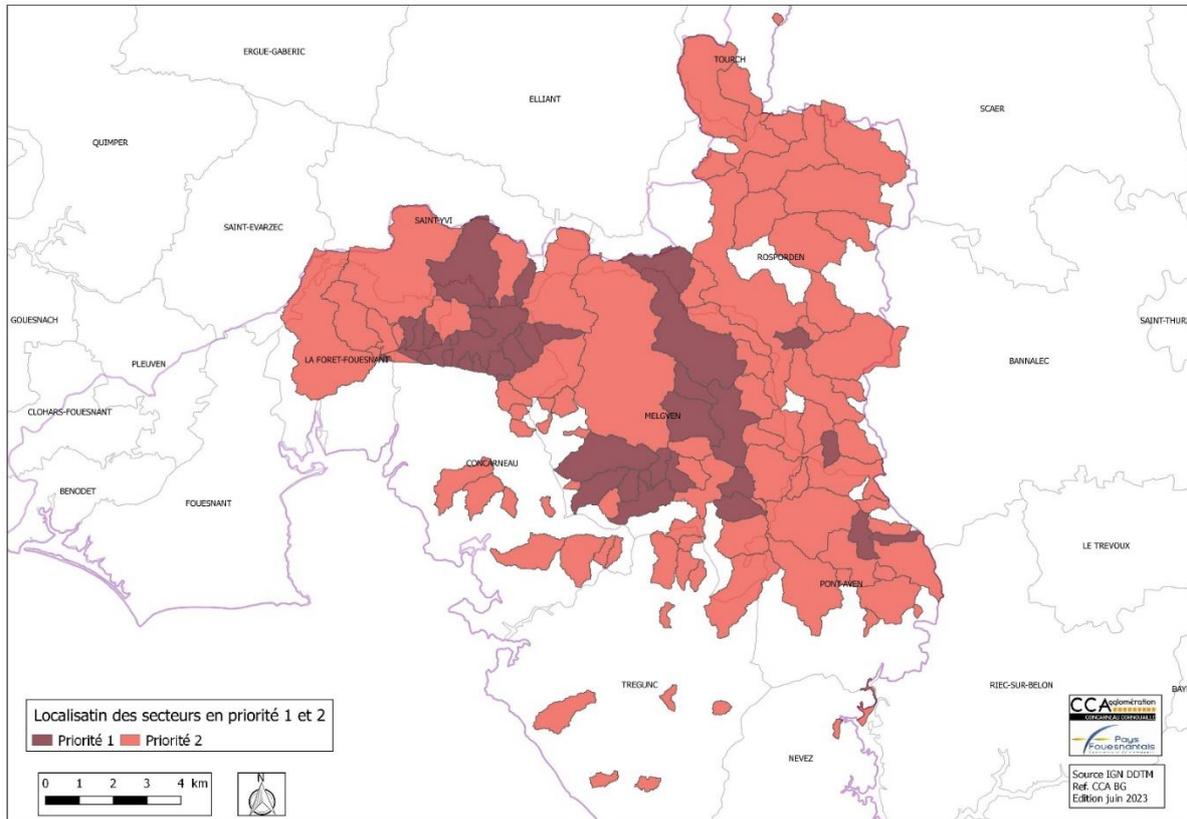
Densité du bocage par bassin versant



Densité de haie perpendiculaires à la pente par BV

*Les cartes relatives à ces données ainsi que le système de notation complet figure en annexe*

La carte permettant d'identifier les secteurs prioritaires est la suivante :



### 3.4 Le programme d'action

Compte tenu des orientations de l'évaluation Régionale et des retours des comités de pilotages organisés en mai et en juin 2023, le programme d'action est établi en fonction des thématiques suivantes :

- Densifier le maillage et restaurer les haies dégradées
- Protéger l'existant et consolider les inventaires locaux
- Mettre en place une gestion durable du bocage
- Coordonner le dispositif

#### 3.4.1 Créer et planter de nouveaux linéaires

CRER ET PLANTER DE NOUVEAUX LINEAIRES	
<b>TERRITOIRE CONCERNE</b>	Ensemble du périmètre Breizh Bocage, en privilégiant les secteurs identifiés prioritaires
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>L'action vise à densifier le bocage pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau, de biodiversité et d'inondations identifiés sur le territoire.</p> <p>La mise en œuvre de cette action doit être privilégiée sur les secteurs prioritaires de l'étude géomatique.</p> <p>Par ailleurs, l'évaluation Régionale du programme Breizh Bocage 2 a montré la nécessité d'impliquer davantage les agriculteurs dans les actions du programme pour créer un meilleur sentiment d'appropriation des travaux.</p> <p>Pour cette action, les règles suivantes seront appliquées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 80 % de travaux de création / plantation concernent les secteurs localisés en priorité 1 et 2, avec la répartition suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ 50 % de création / plantation en priorité 1</li> <li>→ 30 % de création / plantation en priorité 2</li> </ul> </li> </ul>

	<p>→ Au moins 75 % des travaux de création / plantation concernent des haies antiérosives</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 20 % des travaux engagés pourront concernés les secteurs en priorité 3 et 4.</li> </ul>
--	--

<b>Action 1 – Engager un programme de travaux</b>	Créer et planter de nouveaux linéaires de haies, à plat ou sur talus. Les haies répondent à des enjeux du territoire : qualité de l'eau, biodiversité et inondation. La densification du maillage bocager est un objectif majeur pour répondre à ces enjeux.	
<b>Objectif</b>	<b>Densifier le maillage bocager en privilégiant l'aspect qualitatif</b>	
<b>Description de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plantation selon le cahier des charges de l'Agglomération développé en annexe : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Plantation à plat ou sur talus</li> <li>→ Nécessité de paillage</li> <li>→ Nécessité de protection des plans</li> <li>→ Nécessité de clôturer</li> <li>→ Liste des essences à planter</li> <li>→ Période de plantation</li> <li>→ Entretien pendant 3 ans à la charge de la collectivité</li> </ul> </li> <li>• Réflexion sur la suppression / remplacement des entrées de champs en bas de pente</li> </ul>		
<b>Freins identifiés</b>		<b>Transversalité et partenaires</b>
Dépendant de la volonté des exploitants		Département, MAEC, ZSCE, ...
<b>Calendrier / Moyens / Mode opératoire</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>
Opération sur la durée du contrat Prise de contacts avec les exploitants sur zones prioritaires. Transversal avec les diagnostics azote et les schémas d'aménagement Travaux de plantations : N+1 (hiver)		Linéaire de haie plantée Linéaire de haie anti-érosive plantée

<b>Action 2 – Responsabiliser les exploitants</b>	La densification, l'entretien durable ou encore la création de nouveaux talus doit faire l'objet d'une réelle volonté de l'agriculteur de s'investir dans cette démarche. Le projet doit être partagé et co-construit pour une bonne réussite, et l'agriculteur doit participer aux travaux pour la pérennité de la haie.	
<b>Objectif</b>	<b>Développer un sentiment d'appartenance</b>	
<b>Description de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au-delà de la pertinence de la localisation de la haie à créer qui sera systématiquement validée avec l'exploitant, il sera demandé une participation au propriétaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Travaux de préparation du sol</li> <li>→ Fourniture du paillage</li> <li>→ Réalisation des travaux de plantation</li> </ul> </li> <li>• La collectivité fournira quant à elle les plans, les protections et les tuteurs</li> <li>• La collectivité identifiera également des terrassiers (via un marché public) pour les travaux de préparation du sol et de talutage s'ils ne sont pas réalisés par le propriétaire.</li> </ul>		
<b>Freins identifiés</b>		<b>Transversalité et partenaires</b>
Coût de la participation pour l'exploitant		SCIC Bois Energie, AFAC, Chambre d'agriculture
<b>Calendrier / Moyens / Mode opératoire</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Durée du contrat</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Volume et type de participation en nature des exploitants</li> <li>• Economie réalisée sur la base des coûts régionaux</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune intervention ne sera engagée sans que l'exploitant ait au préalable démontré à la collectivité sa capacité à s'engager dans le projet</li> </ul>	
--	--

### 3.4.2 Protéger l'existant

PROTEGER L'EXISTANT	
<b>TERRITOIRE CONCERNE</b>	Ensemble du périmètre Breizh Bocage
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	Malgré les programmes en faveur de la gestion des milieux naturels dans leur ensemble, les pouvoirs publics observent une érosion constante du maillage bocager pour diverses raisons : arrachage, entretien dégradant, surexploitation ... Il est donc nécessaire de coordonner des actions de protection du bocage afin d'en limiter l'érosion dans les années à venir.

<b>Action 3 – La formation et l'information des Elus et des agents pour mieux protéger le bocage dans les règlements des PLU</b>	La prise en compte et la protection du bocage dans les documents d'urbanisme est dépendante de la volonté des acteurs locaux. Il apparaît nécessaire de fédérer les élus et les agents autour de cet objectif	
<b>Objectif</b>	<b>Créer une volonté commune de protéger le bocage via la réglementation</b>	
<b>Description de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des réunions et des groupes de travail seront organisés pour sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité de préserver le bocage. Ces rencontres thématiques pourront être animées par des intervenants extérieurs pour présenter les possibilités juridiques offertes aux collectivités pour protéger le bocage dans les PLU</li> <li>Des outils de communication seront nécessaires pour informer les usagers, sous la forme d'une lettre d'information annuelle (Lettre bocage à destination des agriculteurs et des collectivités en charge de l'urbanisme), ou encore par le biais des magazines communaux et des EPCI</li> </ul>		
<b>Freins identifiés</b>		<b>Transversalité et partenaires</b>
Dépendant de la volonté des communes		<ul style="list-style-type: none"> <li>Profiter des réunions du COPIL pour communiquer sur l'ensemble des politiques de l'Eau</li> <li>Intervenants spécialisés (techniques, juridiques, ...) sur des ateliers thématiques. Faire appel aux avocats conseils de la collectivité</li> <li>Constitution d'un réseau</li> </ul>
<b>Calendrier / Moyens / Mise en œuvre</b>		<b>Indicateurs de suivi</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre en année 2 du contrat</li> <li>Lettre bocage (action 7)</li> <li>Réunion du GT (1 fois / an)</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de réunion / ateliers organisés</li> <li>Nombre de parutions de lettre d'information / articles</li> <li>Nombre de communes prescrivant des mesures de protection dans les PLU</li> </ul>

<b>Action 4 – Améliorer la connaissance et prendre en compte les inventaires dans les Documents d'urbanisme</b>	Sur le territoire, la seule donnée homogène est le référentiel produit par l'IGN en 2022. Comparativement à l'inventaire qui avait été réalisé sur le seul périmètre Algues Vertes (Breizh Bocage 1), le référentiel de l'IGN présente quelques différences, ce qui met le doute sur la fiabilité des inventaires. A leur échelle, les communes disposent d'inventaires plus ou moins exhaustifs, réalisés dans le cadre des diagnostics PLU : la donnée est incomplète et manque d'homogénéité.
<b>Objectif</b>	<b>Création d'une base de données homogène et fiable sur le territoire pour que les communes intègrent ces inventaires dans les documents d'urbanisme.</b>

Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessité de confirmer l'exactitude de la donnée en mettant en place une méthodologie de compréhension de la donnée, de comparaison géomatique et de vérification de terrain.</li> <li>Production d'une donnée fiabilisée et homogène sur la base du référentiel Régional de l'IGN.</li> <li>Lors de la révision des PLU, la donnée fiabilisée sera mise à disposition des communes</li> <li>Mise à jour annuelle de la base de données (tenant compte des créations) et inviter les communes à protéger ces linéaires</li> </ul>	
Freins identifiés	Transversalité et partenaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>La méthodologie de mise à jour (si nécessaire) reste à définir.</li> <li>Moyens humains pour réaliser cette mission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Basé sur le partenariat local développé en action 6 pour bâtir une méthodologie partagée.</li> <li>Profiter des actions MAEC IAE, pour mettre en œuvre des quadrats de vérification.</li> </ul>
Calendrier / Moyens / Mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>2<sup>ème</sup> semestre 2023 et année 2024 pour la phase inventaire</li> <li>Durée du contrat pour la phase mise à jour des PLU</li> <li>Possible sujet de stage en 2024</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Production d'un inventaire fiabilisé et partagé à l'automne 2024</li> <li>Ratio nombre de PLU révisés / inventaires fiabilisés intégrés</li> </ul>

### 3.4.3 Restaurer les linéaires dégradés, mettre en place une gestion durable du bocage

RESTAURER LES LINEAIRES DEGRADEES METTRE EN ŒUVRE UNE GESTION DURABLE DU BOCAGE	
<b>TERRITOIRE CONCERNE</b>	Ensemble du périmètre Breizh Bocage, en privilégiant les secteurs identifiés prioritaires
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	De nombreux linéaires de haies ont été dégradés, soit par un entretien mécanique dégradant, soit par une surexploitation, voir par arrachage partiel ou total. Cette action vise à restaurer ces linéaires pour en améliorer la fonctionnalité : enjeux biodiversité, qualité de l'eau, inondation et paysage.

<b>Action 5 – Densifier les linéaires dégradés</b>	L'action vise les haies et talus dégradés : vieillissement, sur-exploitation, entretien dégradant ... Ces talus nécessitent une restauration de la densité et de la diversité des strates et des essences pour optimiser le fonctionnement de la haie. Les enjeux associés sont la biodiversité, la qualité de l'eau, les inondations, le paysage.
<b>Objectif</b>	<b>Optimiser la fonctionnalité des haies</b>
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il sera proposé aux agriculteurs concernés de planter les talus dégradés pour en augmenter la densité, arborée comme arbustive.</li> <li>Dans la mesure où une base solide existe déjà sur le talus, la régénération naturelle sera privilégiée.</li> <li>Ces plantations répondront également au cahier des charges de la collectivité en termes de technique et de choix des essences</li> </ul>	
Freins identifiés	Transversalité et partenaires
Dépendant de la volonté de l'exploitant	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partenariat avec l'AFAC et la SCIC Energie Bois</li> <li>Partenariat avec la chambre d'agriculture</li> <li>Transversalité via le plan arbre du Département</li> </ul>
Calendrier / Moyens / Mise en œuvre	Indicateurs de suivi
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en œuvre à partir de la 3<sup>ème</sup> année du contrat</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport linéaire restauré / linéaire dégradé</li> </ul>

• Nécessite un repérage préalable : possible sujet de stage en 2024	• Nombre d'exploitants ayant validé une mesure corrective
---	---

<b>Action 6 – Entretien durablement les haies et talus du territoire</b>	Les haies sont présentes à la fois en intra parcellaire pour délimiter les champs, et en périphérie des parcelles, soit partagées entre 2 propriétaires, soit en bordure de route. Les pratiques d'entretien actuelles sont le plus souvent dégradantes pour le bocage : utilisation de lamiers ou bien d'épareuses. Le résultat est désastreux en termes de gestion sanitaire de la haie, de croissance, de paysage ...	
<b>Objectif</b>	<b>Entretien durablement les haies en adoptant des pratiques respectueuses de l'arbre</b>	
<b>Description de l'action</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les bords de route sont de la responsabilité des communes et du département. La collectivité se doit d'être irréprochable lors de ses interventions d'entretien et de montrer le bon exemple auprès des autres acteurs du territoire. <ul style="list-style-type: none"> <li>→ Mise en œuvre d'ateliers techniques pour imaginer les méthodes d'entretien respectueuses des talus.</li> <li>→ Inspirer ces ateliers du retour d'expérience de Lanion Trégor Communauté</li> <li>→ Création d'une charte collective ?</li> </ul> </li> <li>• Les agriculteurs n'ont plus le temps, pas les moyens, ne voient pas l'utilité d'une gestion durable des haies. Il faut remettre le bocage au cœur des pratiques</li> <li>• Des plans de gestion simples seront proposés pour améliorer les pratiques d'entretien et limiter l'érosion qualitative des haies existantes.</li> <li>• Une information auprès des exploitants, des ateliers de démonstrations et des fiches techniques permettront aux exploitants d'acquiescer les bons gestes.</li> <li>• La promotion du Label Haie pourra être engagée</li> </ul>		
<b>Freins identifiés</b>	<b>Transversalité et partenaires</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moyens financiers et humains des collectivités</li> <li>• Besoins en entretien liés à EDF, PTT et fibre</li> <li>• Réalisation de plans de gestion (qui ? comment ?)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• REX de Lanion Trégor Communauté</li> <li>• SCIC énergie bois et l'AFAC pour la méthodologie</li> <li>• CUMA pour le matériel, chambre d'agriculture pour le savoir faire</li> <li>• Département du Finistère</li> </ul>	
<b>Calendrier / Moyens / Mise en œuvre</b>	<b>Indicateurs de suivi</b>	
Durée du contrat Intervenant extérieur (REX) Entretien des plantations par la collectivité pendant 3 ans	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'ateliers organisés</li> <li>• Nombre de collectivités présentent</li> <li>• Nombre de plans de gestions simples réalisés</li> </ul>	

#### 3.4.4 Coordonner et animer

COORDINATION DE L'OPERATION	
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	La mise en œuvre de Breizh bocage sur le territoire sera coordonnée par un technicien dont les missions principales seront la communication, le suivi administratif et le suivi technique du dispositif.

<b>Action 7 – Communication Promouvoir le dispositif Breizh Bocage – Sensibiliser les acteurs locaux</b>	Sensibiliser les agriculteurs à la préservation du bocage. Communiquer auprès du monde agricole et des communes pour promouvoir le dispositif Breizh Bocage et inciter les acteurs locaux à s'engager dans la démarche.
<b>Objectif</b>	<b>Faire prendre conscience la valeur du bocage et de la nécessité de planter et de gérer durablement</b>
<b>Description de l'action</b>	
Promouvoir le dispositif Breizh bocage :	

- Une à deux lettres d'information par an, à destination des agriculteurs et des collectivités.
- Information presse, magazines communaux, site @ ...
- Démarchage des exploitants en secteur prioritaire

Informers les propriétaires sur les possibilités de valorisation du Bocage

- Sensibiliser sur les services éco-systémiques de la haie
- Relayer les différentes possibilités de valorisation financière : bois énergie, bois d'œuvre, réflexions de CCA dans le cadre du PCAET

Promouvoir la gestion durable du bocage (action 6)

Mise en œuvre de solutions de protection de l'existant (action 4) auprès des communes

Freins identifiés	Transversalité et partenaires
Volonté des exploitants	Communes Service Communication de CCA
Calendrier / Moyens / Mise en œuvre	Indicateurs de suivi
Opération sur la totalité de la durée du contrat – Mise en œuvre année 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lettre bocage (1 à 2 fois / an) – Articles dans les supports locaux le plus souvent possible</li> <li>• Organisation d'ateliers et de démonstrations</li> </ul>	Nombre de lettres et d'articles parus dans l'année Nombres d'ateliers organisés avec les collectivités Nombre de démonstration de matériel

<b>Action 8 – Gestion administrative de l'opération</b>	La mise en œuvre du dispositif Breizh Bocage nécessite un suivi administratif important pour le bon déroulement de l'opération
<b>Objectif</b>	<b>Suivi administratif du dispositif</b>
Description de l'action	
Le suivi administratif correspond aux items suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion comptable et financière de l'opération : passation des marchés, suivi de la facturation et du budget, demandes de financement. Suivi des demandes de fonds Européens</li> <li>• Rédaction des projets annuels, réalisation des bilans</li> <li>• Organisation des réunions du COTECH et du COPIL, préparation et rédaction des comptes rendu</li> <li>• Participation aux réunions l'animation Régional du projet, aux formations et aux ateliers organisés par les partenaires</li> </ul>	
Freins identifiés	Transversalité et partenaires
Temps dédié important	Partenaires techniques et financiers Service Finance de CCA
Calendrier / Moyens / Mise en œuvre	Indicateurs de suivi
Durée du contrat, mise en œuvre dès la première année du dispositif	Répartition des ETP technicien sur les différentes tâches Respect et taux de consommation du budget Nombre de COTECH et de COPIL organisés

<b>Action 9 – Mise en œuvre opérationnelle du dispositif</b>	Définition des interventions de plantation et de restauration des haies, suivi et entretien
<b>Objectif</b>	<b>Suivi des travaux</b>
Description de l'action	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation annuelle de travaux de plantation et de restauration des haies</li> <li>• Préparation des chantiers avec les agriculteurs</li> <li>• Suivi des entreprises chargées de travaux (terrassement et plantation)</li> <li>• Suivi et entretien pendant 3 ans des haies plantées en année N-1</li> </ul>	

Freins identifiés	Transversalité et partenaires
Temps dédié probablement pas assez important	Partenaires techniques et financiers MAEC, ZSCE, Chambre d'agriculture

Calendrier / Moyens / Mise en œuvre	Indicateurs de suivi
Conformément au cahier des charges de l'a collectivité : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des programmes de travaux à l'automne de l'année N-1</li> <li>• Mise en œuvre des programmes en hiver (préparation du sol, talutage, plantation, paillage et protection)</li> <li>• Suivi et entretien jusqu'à l'année N+3</li> </ul>	Linéaires plantés ou restaurés vis-à-vis du prévisionnel Linéaire entretenu (bilan année N+3)

Les fiches actions liées à la coordination de l'opération sont complétées par le tableau suivant :

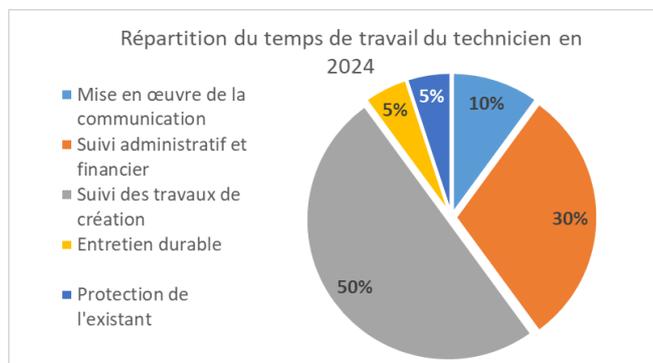
Mission	% temps technicien correspondant
Mise en œuvre de la communication	10 %
Suivi administratif	30 %
Mise en œuvre technique des interventions	60 %

## 4 Moyens humains et budget pluriannuel

### 4.1 Moyens humains

Pour CCA qui pilote le projet, il s'agit du premier engagement dans le programme Breizh Bocage. A l'heure actuelle il n'est pas prévu d'augmenter la masse salariale de la collectivité, ce qui signifie que le programme sera coordonné par le technicien « Milieux » de CCA, à temps partagé avec le programme de gestion des cours d'eau pour un équivalent de **0.4 ETP** en 2024.

En fonction de la réussite du projet, de l'adhésion des exploitants, de l'opportunité de chantiers, CCA se réserve la possibilité de moduler le nombre d'ETP dédié à cette opération en cours de programme. D'ores et déjà, il est envisagé de faire évoluer le poste d'animation à 0.6 ETP en 2027.



### 4.2 Moyens financiers

Le budget prévisionnel est établi sur les bases du barème de plantation mis à jour par l'AFAC – Agroforesterie en 2023, à savoir pour la Bretagne :

- Prix moyen pour la fourniture de plans : 1.75 €
- Prix moyen pour le talutage (m) : 4.69 €
- Prix moyen pour la préparation du sol (m) : 4.14 €
- Prix moyen pour la fourniture et la pose de protection anti-gibier : 3.52 €
- Prix moyen pour la fourniture de paillage : 4.56 €
- Prix moyen de l'entretien sur 3 années : 4.30 €

Soit un **coût moyen de 18.27 €** pour une fréquence de plantation de 1 mètre

Le budget prévisionnel est établi de la manière suivante :

Poste de dépense	2024		2025		2026		2027	
	Volume	Prévisionnel € TTC	Volume	Prévisionnel € TTC	Volume	Prévisionnel € TTC	Volume	Prévisionnel € TTC
Coordination	0,4 ETP	20 000,00 €	0,5 ETP	25 000,00 €	0,6 ETP	30 000,00 €	0,6 ETP	30 000,00 €
Prestation (animation)	2	2 000,00 €	2	2 000,00 €	2	2 000,00 €	2	2 000,00 €
Fourniture de plants	5000	8 750,00 €	5000	8 750,00 €	5000	8 750,00 €	5000	8 750,00 €
Talutage	2500	11 725,00 €	2500	11 725,00 €	2500	11 725,00 €	2500	11 725,00 €
Sol et plantation	5000	20 700,00 €	5000	20 700,00 €	5000	20 700,00 €	5000	20 700,00 €
Protection	1250	4400	1250	4400	1250	4400	1250	4400
Paillage	5000	22800	5000	22800	5000	22800	5000	22800
Entretien			5000	21 500,00 €	5000	21 500,00 €	5000	21 500,00 €
<b>Total CCA</b>		<b>90 375,00 €</b>		<b>116 875,00 €</b>		<b>121 875,00 €</b>		<b>121 875,00 €</b>

Ce budget est évolutif et fera l'objet d'ajustements annuels lors des demandes de financement. Le taux de financement attendu sur ce programme est de 80%.

1. Tableau de Synthèse des communes dans le périmètre Breizh Bocage
2. Lise des membres du Comité Technique
3. Liste des membres du Comité de Pilotage
4. Enquête auprès des communes
5. Densité de haies par Commune
6. Cartographie
7. Détail du système de notation

## Tableau de synthèse des communes dans le périmètre Breizh Bocage

Commune	EPCI	Superficie dans périmètre Breizh bocage (Ha)	Remarque
La forêt Fouesnant	CCPF	1873	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Fouesnant	CCPF	3245	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Saint Evarzec	CCPF	140	Commune partiellement comprise dans le périmètre
Pleuven	CCPF	571	Commune partiellement comprise dans le périmètre
Bénodet	CCPF	745	Commune partiellement comprise dans le périmètre
Clohars Fouesnant	CCPF	579	Commune partiellement comprise dans le périmètre
Concarneau	CCA	4082	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Trégunc	CCA	5076	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Melgven	CCA	5128	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Névez	CCA	2561	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Pont-Aven	CCA	2860	Commune entièrement comprise dans le périmètre
Rosporden	CCA	5354	Commune partiellement comprise dans le périmètre
Saint-Yvi	CCA	1156	Commune partiellement comprise dans le périmètre
Tourc'h	CCA	1515	Commune partiellement comprise dans le périmètre

## Liste des membres du Comité Technique (COTECH)

Françoise Franck	DDTM	<a href="mailto:francoise.franck@finistere.gouv.fr">francoise.franck@finistere.gouv.fr</a>
Vincent Le Talour	Chambre d'agriculture	<a href="mailto:vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr">vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr</a>
Serguei Ingerter	SCIC Energie Bois SC	<a href="mailto:serguei.ingert@energiesbois29.org">serguei.ingert@energiesbois29.org</a>
Séverine Dunet	AELB	<a href="mailto:Severine.DUNET@eau-loire-bretagne.fr">Severine.DUNET@eau-loire-bretagne.fr</a>
Loic Varet	CD 29	<a href="mailto:loic.varet@finistere.fr">loic.varet@finistere.fr</a>
Ewen Lyvinec	CCPF	<a href="mailto:ewen.lyvinec@cc-paysfouesnantais.fr">ewen.lyvinec@cc-paysfouesnantais.fr</a>
Susie Brenner	CCA	<a href="mailto:susie.brenner@cca.bzh">susie.brenner@cca.bzh</a>
Mélanie Branellec	CCA	<a href="mailto:melanie.branellec@cca.bzh">melanie.branellec@cca.bzh</a>
Yann Guillou	CCA	<a href="mailto:yann.guillou@cca.bzh">yann.guillou@cca.bzh</a>
Florian Daeron	CCA	<a href="mailto:florian.daeron@cca.bzh">florian.daeron@cca.bzh</a>

## Liste des membres du Comité de Pilotage (COFIL)

Nom- Prénom	Fonction	mail
Catherine Esvant	Elue CCA	<a href="mailto:catherine.esvant@melgven.fr">catherine.esvant@melgven.fr</a>
Christian Rivière	VP Eau et environnement CCPF	<a href="mailto:ch.riviere@orange.fr">ch.riviere@orange.fr</a>
Ewen Lyvinec	CCPF	<a href="mailto:ewen.lyvinec@cc-paysfouesnantais.fr">ewen.lyvinec@cc-paysfouesnantais.fr</a>
Françoise Franck	DDTM	<a href="mailto:francoise.franck@finistere.gouv.fr">francoise.franck@finistere.gouv.fr</a>
Guy Pagnard	VP Eau et assainissement CCA	<a href="mailto:guy.pagnard@cca.bzh">guy.pagnard@cca.bzh</a>
Jean Marc Tanguy	Elu CCA	<a href="mailto:jean-marc.tanguy@pont-aven.fr">jean-marc.tanguy@pont-aven.fr</a>
Laure CARAMARO	Elue CCPF	<a href="mailto:laure.caramaro@ville-fouesnant.fr">laure.caramaro@ville-fouesnant.fr</a>
Loic Varet	Département29	<a href="mailto:loic.varet@finistere.fr">loic.varet@finistere.fr</a>
Ludovic JEZEQUEL	Chambre d'agriculture	<a href="mailto:ludovic.jezequel@bretagne.chambagri.fr">ludovic.jezequel@bretagne.chambagri.fr</a>
Maelig Lebeguec	Chargé de mission Région	<a href="mailto:MAELIG.LEBEGUEC@bretagne.bzh">MAELIG.LEBEGUEC@bretagne.bzh</a>
Mélanie Branellec	CCA	<a href="mailto:melanie.branellec@cca.bzh">melanie.branellec@cca.bzh</a>
Michel Cotten	Elu CCA	<a href="mailto:michel.cotten@tourch.bzh">michel.cotten@tourch.bzh</a>
Mikael Ragues	Chargé de mission ERB	<a href="mailto:mickael.ragues@eau-et-rivieres.org">mickael.ragues@eau-et-rivieres.org</a>
ONF- Contact Stephane MARC- Pas possible actuellement, à partir de fin juillet		<a href="mailto:stephane.marc@onf.fr">stephane.marc@onf.fr</a>
Pascal JOUAN	Adhérent ERB	<a href="mailto:mickael.ragues@eau-et-rivieres.org">mickael.ragues@eau-et-rivieres.org</a>
Serguei Inger	Chargé de mission SCIC	<a href="mailto:serguei.ingert@energiesbois29.org">serguei.ingert@energiesbois29.org</a>
Séverine DUNET	Agence de l'Eau Loire Bretagne	<a href="mailto:severine.dunet@eau-loire-bretagne.fr">severine.dunet@eau-loire-bretagne.fr</a>
Susie Brener	CCA	<a href="mailto:susie.brenner@cca.bzh">susie.brenner@cca.bzh</a>
Tristan de Guillebot Nerville	Chargé de mission Bretagne Vivante	<a href="mailto:tristan.guillebot@bretagne-vivante.org">tristan.guillebot@bretagne-vivante.org</a>
Vincent Le Talour	Chargé de mission Chambre agri.	<a href="mailto:vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr">vincent.letalour@bretagne.chambagri.fr</a>
Yann Guillou	CCA	<a href="mailto:yann.guillou@cca.bzh">yann.guillou@cca.bzh</a>
Yannick LE GALES	Adhérent Bretagne Vivante	<a href="mailto:ylegales@laposte.net">ylegales@laposte.net</a>
	SCIC Energie Bois	
Fédération Départementale des chasseurs		
Charles Le Bihan	Elu Tourc'h	<a href="mailto:Charles-Lebihan@orange.fr">Charles-Lebihan@orange.fr</a>
Daniel Rouzier	Elu Tourc'h	<a href="mailto:rouzier.daniel2@orange.fr">rouzier.daniel2@orange.fr</a>
Pascal Nicol	Quimperlé Communauté	
Lionel Calvez	SIVALODET	
Madame, Monsieur	CAUE	
Madame, Monsieur	CNPF	
Madame, Monsieur	Commune de Bénodet	

Madame, Monsieur	Commune de Clohars Fnt	
Madame, Monsieur	Commune de Pleuven	
Madame, Monsieur	Commune de Fouesnant	
Madame, Monsieur	Commune de la Forêt Fnt	
Madame, Monsieur	Commune de Concarneau	
Madame, Monsieur	Commune de St Yvi	
Madame, Monsieur	Commune de Rosporden	
Madame, Monsieur	Commune de Tourc'h	
Madame, Monsieur	Commune de Melgven	
Madame, Monsieur	Commune de Trégunc	
Madame, Monsieur	Commune de Pont Aven	
Madame, Monsieur	Commune de Névez	

## Enquête auprès des communes

Bocage et PLU  
Enquête auprès des communes

A retourner **le vendredi 14 avril**

Pour toute question :

[brice.guesdon@cca.bzh](mailto:brice.guesdon@cca.bzh) – 02.30.97.06.69

1 Rue Victor Schoelcher – CS50636 – 29186 Concarneau cedex



L'objectif de cette enquête est de mieux cerner le degré de connaissance et de protection du bocage dans les documents d'urbanisme.

### 1 / Renseignements généraux

Commune :

Personne référente & fonction :

Adresse mail :

### 2 / Connaissance du bocage

Existe-t-il un inventaire du bocage sur votre commune : OUI  NON

Si oui, quelle est la source de la donnée :

Quelle est l'année de mise à jour :

Disposez-vous de la donnée sous format numérique (SIG) : OUI  NON

Disposez-vous du détail méthodologique qui a permis la réalisation de ces inventaires : OUI  NON

### 3 / Protection du bocage

Les haies et les talus sont-ils classés au PLU : OUI  NON

Si oui, au titre de quel(s) règlement(s) :

- Classement au titre des éléments de paysage patrimonial – Art. L151-19 et L151-23 du CU : OUI  NON
- Classement au titre des espaces boisés classés – Art L113-1 du CU : OUI  NON

Prescriptions particulières :



## 4 / Votre avis nous intéresse

Au cours des 10 dernières années, avez-vous constaté une érosion du bocage : OUI  NON

Quels sont selon vous les facteurs de cette disparition :

Selon vous, quel objectif serait prioritaire dans le cadre d'un programme « bocage » :

- La réhabilitation de l'existant
- La création de nouveaux talus
- La protection des haies
- L'entretien par une gestion durable

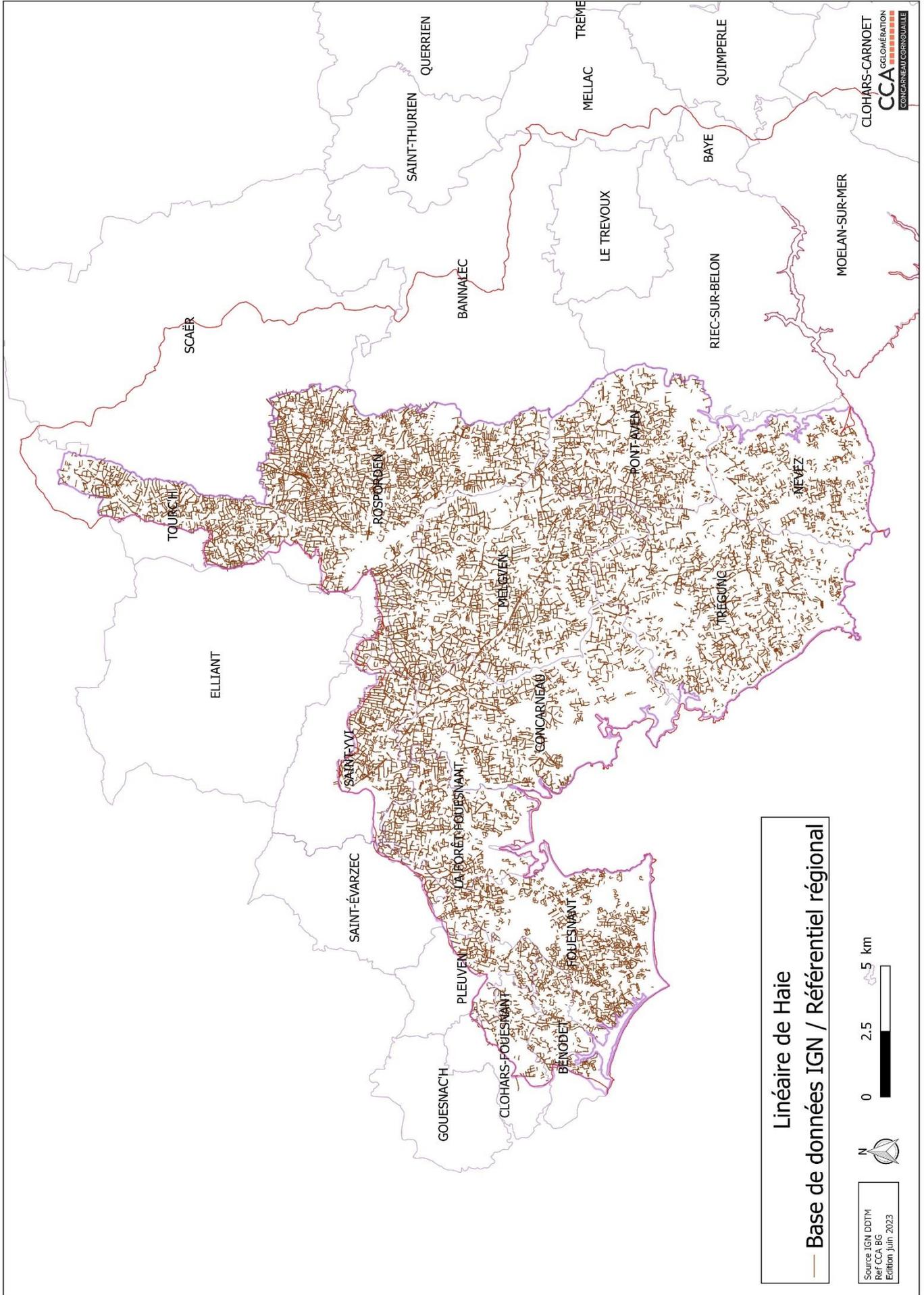
## 5 / Remarques éventuelles

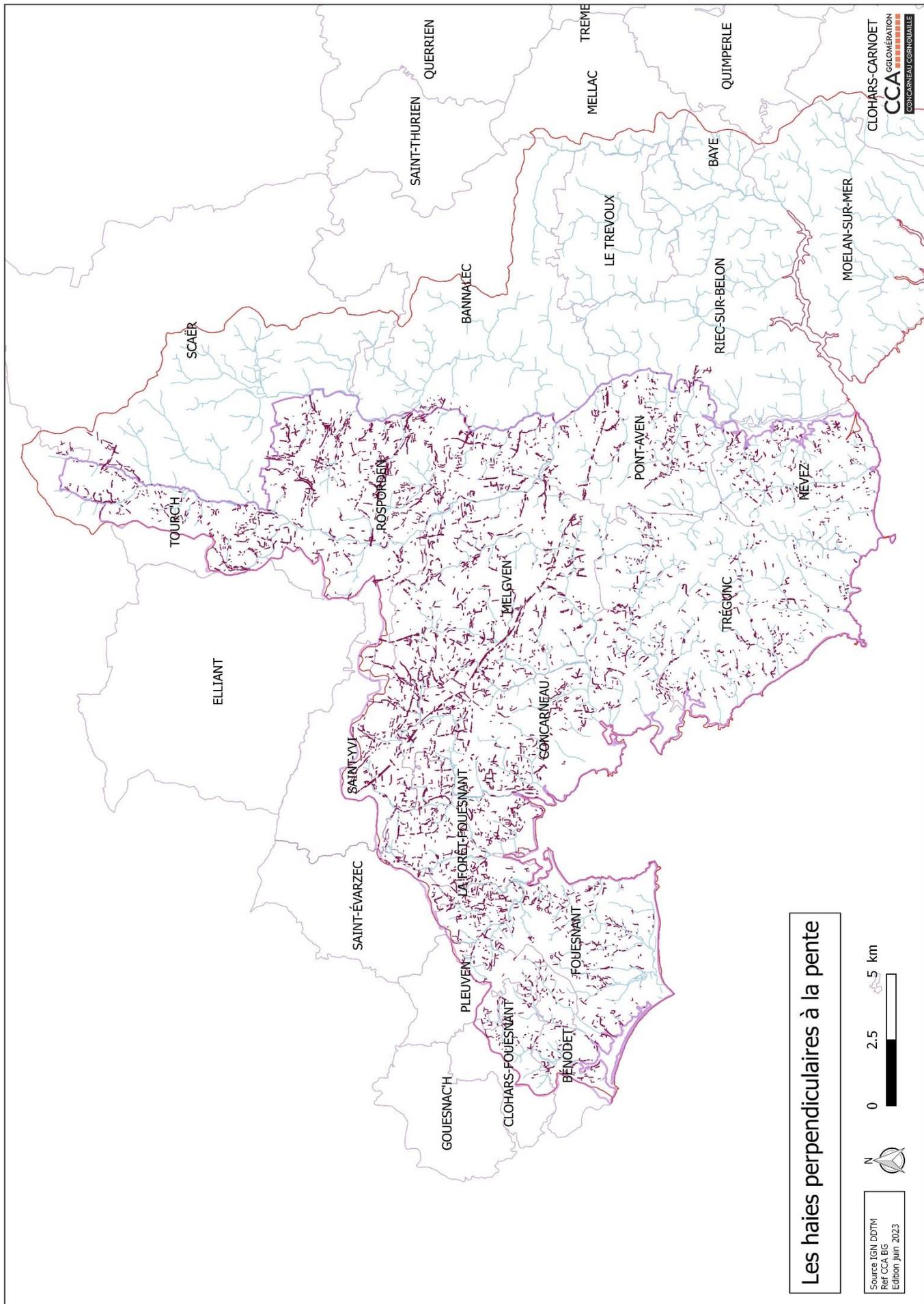
Merci d'avoir consacré du temps à ce questionnaire

## Tableau de synthèse des densités de haie par commune

Commune	Surface dans BB (Ha)	Densité m/Ha
La Forêt Fnt	1873	69,5
Fouesnant	3245	61,2
St Evarzec	140	117,8
Pleuven	571	83,5
Bénodet	745	63,6
Clohars Fnt	579	50,6
Concarneau	4082	50,1
Trégunc	5076	49,1
Melgven	5128	77,7
Névez	2561	42,5
Pont-Aven	2860	63,9
Rosporden	5354	92,7
St Yvi	1156	96,9
Tourc'h	1515	97,8

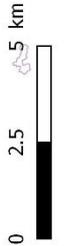
## Cartographie



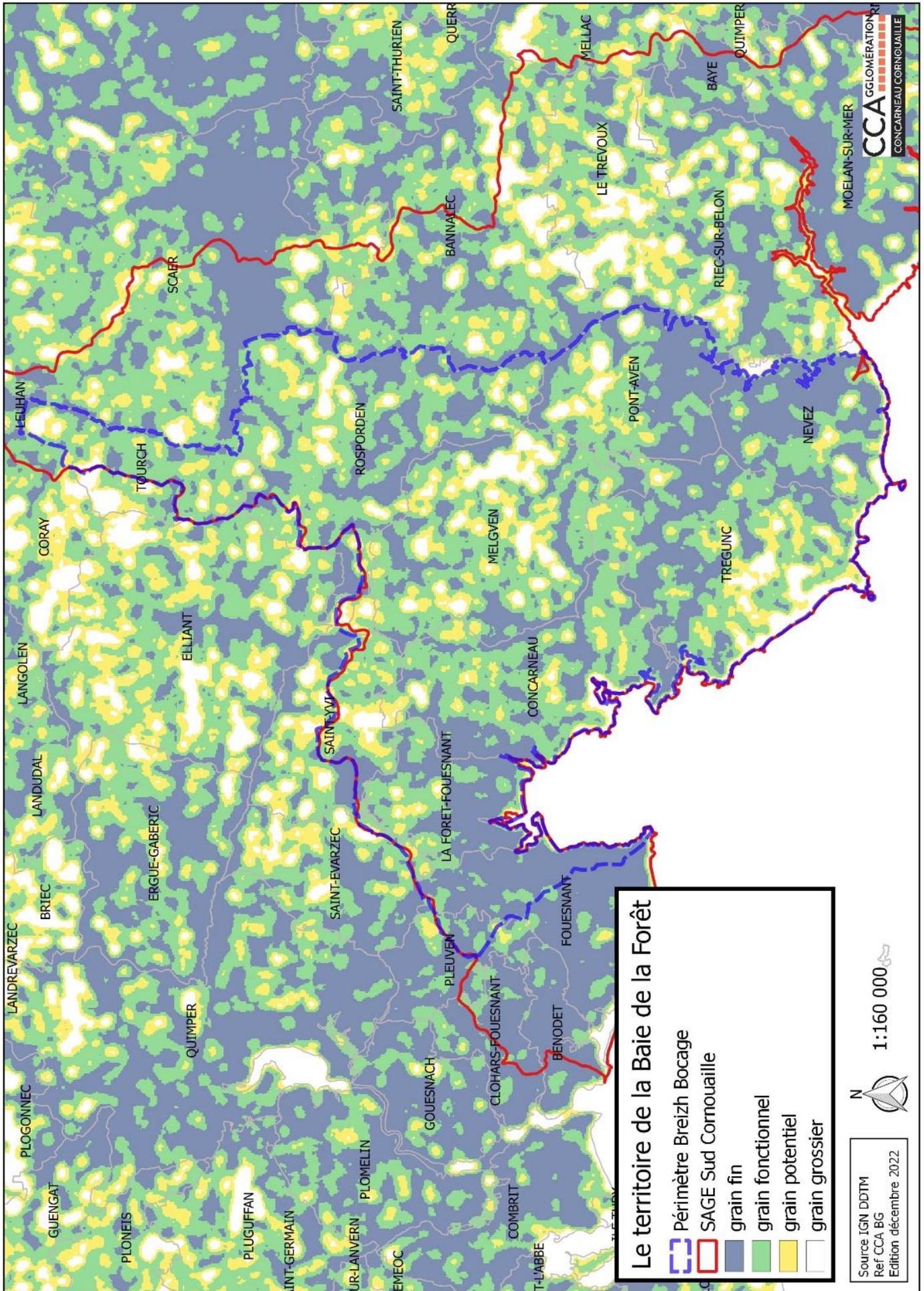


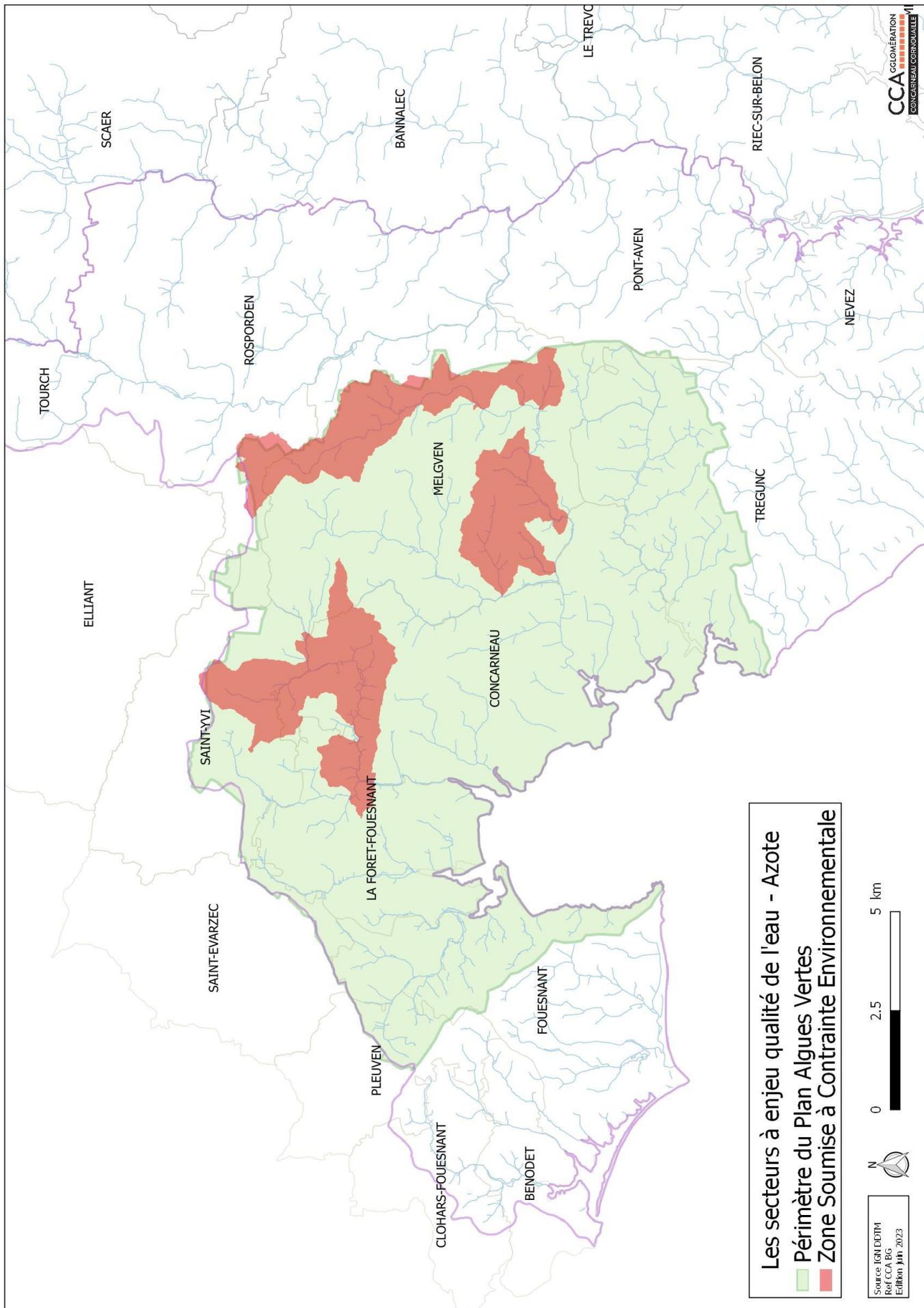
### Les haies perpendiculaires à la pente

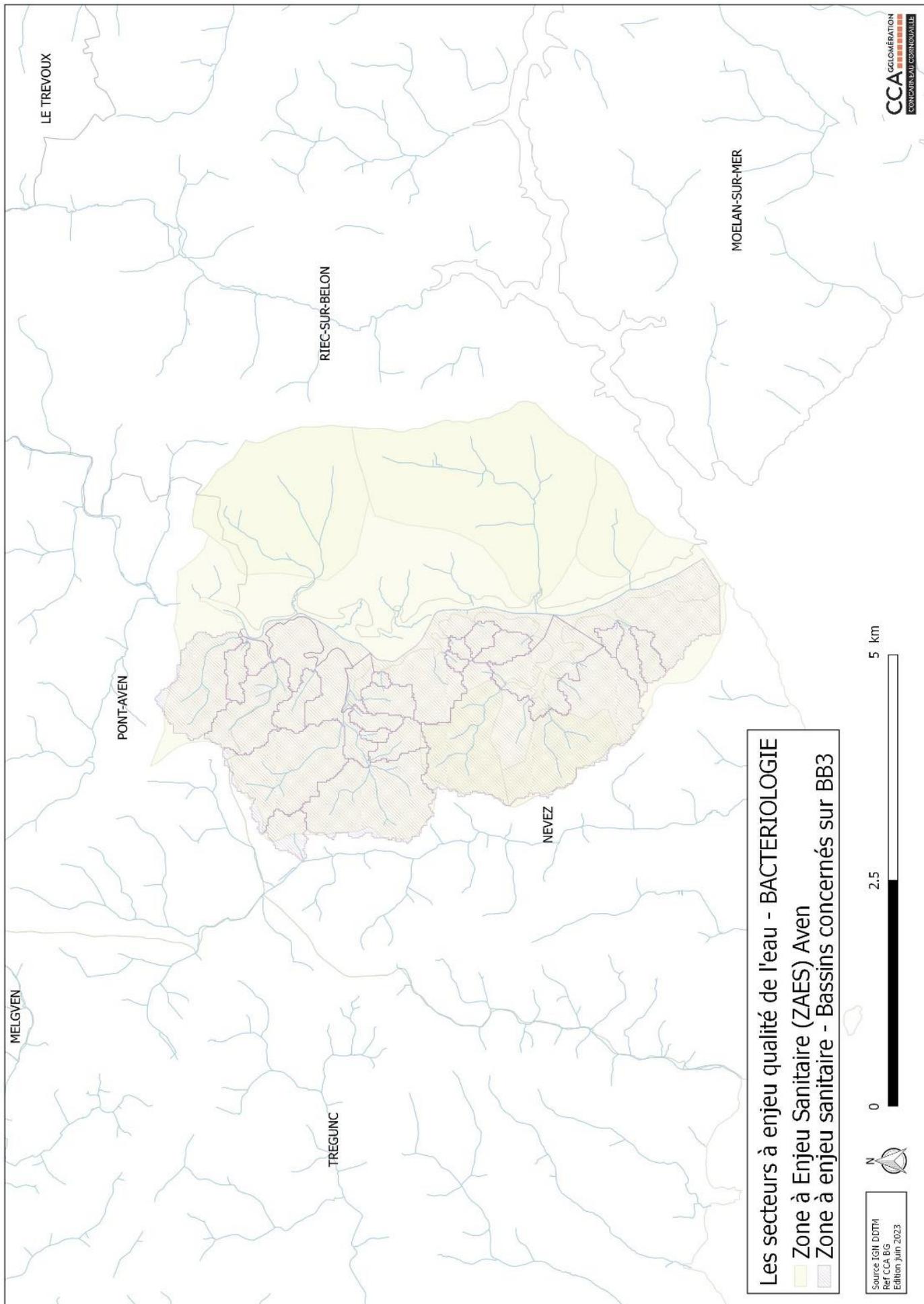
Source: IGN DDTM  
 Ref: CCA, BG  
 Edition: Juin 2023



CCAGLOMÉRATION  
 CONCARNEAU CORROUALLE





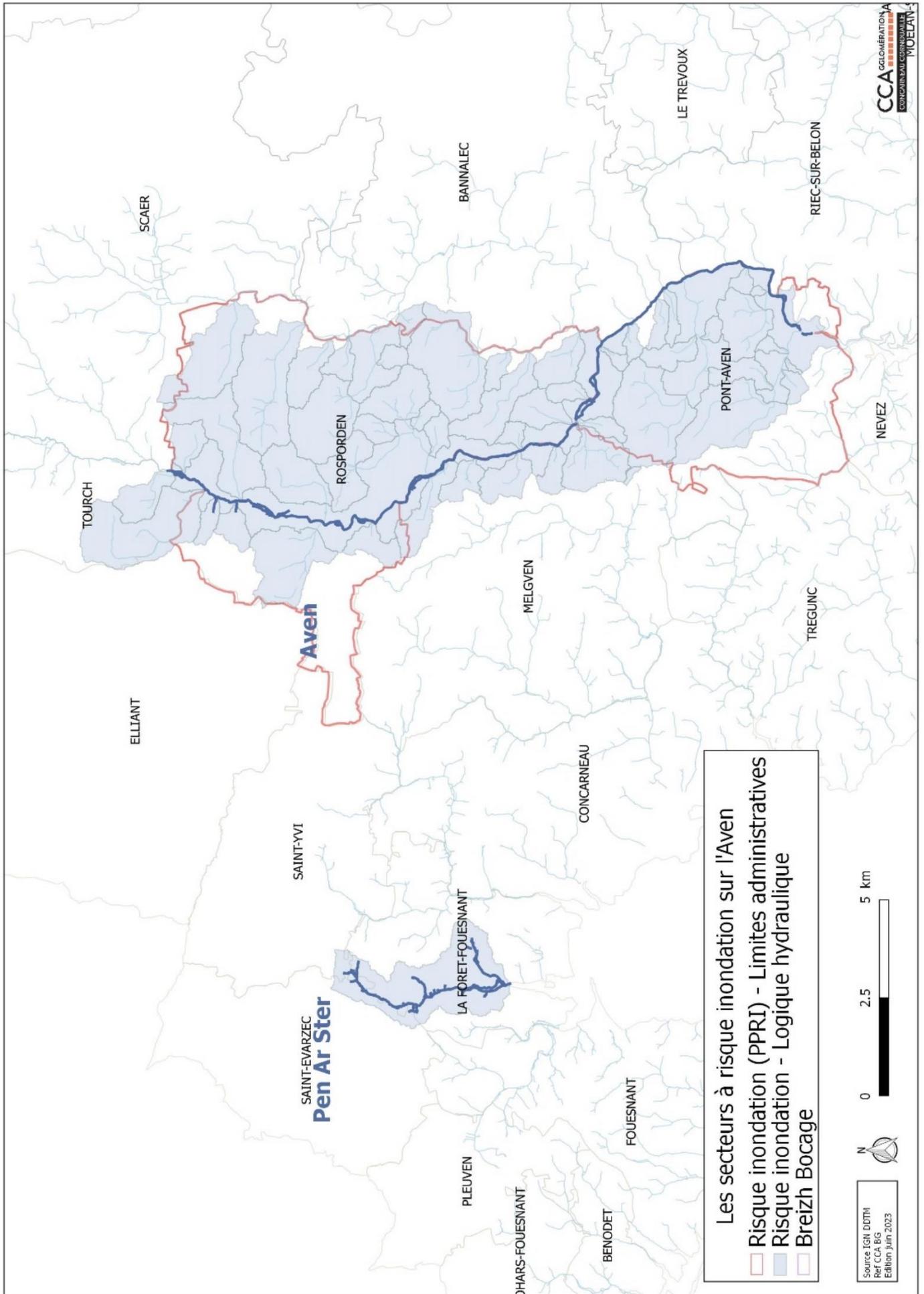


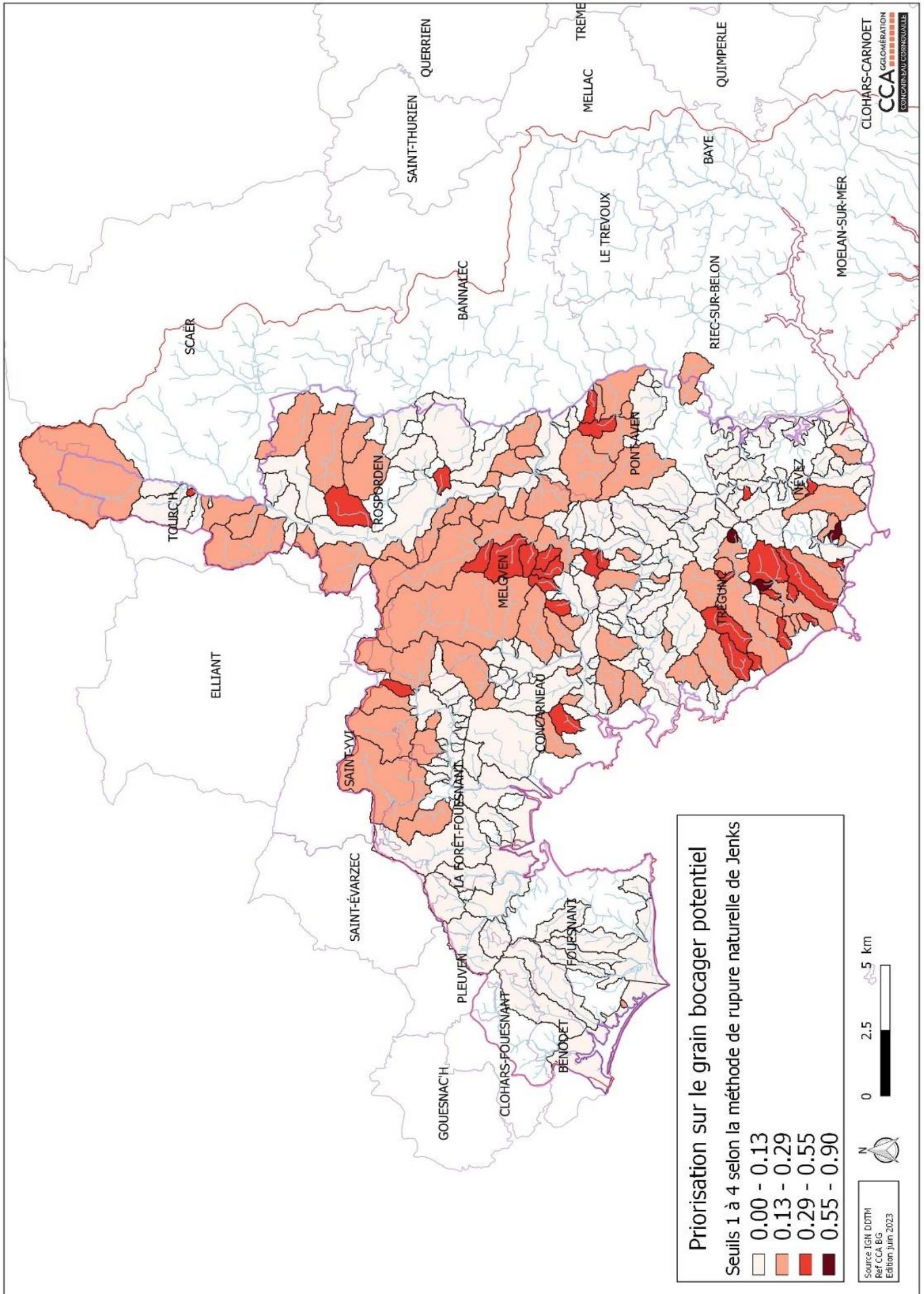
**Les secteurs à enjeu qualité de l'eau - BACTERIOLOGIE**

- Zone à Enjeu Sanitaire (ZAES) Aven
- Zone à enjeu sanitaire - Bassins concernés sur BB3

Source IGN DDTM  
 Ref CCA.BG  
 Edition juin 2023











## Détail du système de notation

Critère	Notation	Note
ZSCE	Présence / Absence	2
BVAV	Présence / Absence	2
ZAES	Présence / Absence	2
PPRI	Présence / Absence	2
Grain potentiel (corridor écologique)	Surface Grain / SBV < 13%	2
	13 % < surface Grain / SBV < 29 %	1,5
	29 % < surface Grain / SBV < 55 %	1
	Surface Grain / SBV > 55 %	0,5
Densité de SAU / SBV	50 % < surface SAU / SBV < 60 %	2
	60 % < surface SAU / SBV < 70 %	1,5
	70 % < surface SAU / SBV < 81 %	1
	81 % < surface SAU / SBV < 91 %	0,5
Densité de Haie / SBV	Densité < 38 m/Ha	2
	38 m/Ha < densité < 68 m/Ha	1,5
	68 mHa < densité < 101 m/Ha	1
	Densité > 101 m/Ha	0,5
Densité de haie perpendiculaire à la pente / SBV	Densité < 19 m/Ha	2
	19 m/Ha < densité < 47 m/Ha	1,5
	47 m/HA < densité < 97 m/Ha	1
	Densité > 97 m/Ha	0,5